



CORPORATION ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États Financiers Consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)



KINGSTON
ROSS
PASNAK^{LLP}

CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Suite 1500, 9888 Jasper Avenue NW
Edmonton, Alberta T5J 5C6
T. 780.424.3000 | F. 780.429.4817 | W. krpgroup.com

29 juillet 2024
Edmonton (Alberta)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Corporation Éco-Minière St-Georges

Opinion

Nous avons audité les états financiers consolidés de St-Georges Eco-Mining Corp. et de ses filiales (la Société), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 mars 2024 et 2023, ainsi que les états consolidés des résultats, et le résultat global, les variations des capitaux propres (déficit) et les flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 mars 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations - Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons votre attention sur la note 1 des états financiers consolidés qui indique que la Société a subi une perte nette et n'a pas généré de revenus significatifs au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024 et qu'à cette date, la Société présente un déficit accumulé, et déficit de fonds de roulement. Comme indiqué dans la note 1, ces événements ou conditions, ainsi que d'autres éléments énoncés dans la note 1, indiquent qu'il existe une incertitude importante qui pourrait jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son activité. Notre avis n'est pas modifié sur cette question.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours. Cette question a été abordée dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés dans leur ensemble et dans le cadre de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur cette question. Pour la question ci-dessous, notre description de la manière dont notre audit a traité cette question est fournie dans ce contexte.

En plus de la question décrite dans la section Observations - Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation, nous avons déterminé que les questions décrites ci-dessous sont des points clés de l'audit à communiquer dans notre rapport d'auditeur. Communiquer dans notre rapport de l'auditeur.

(suite)

Existence et recouvrabilité des actifs de prospection et d'évaluation

Nous renvoyons au résumé des états financiers des principales méthodes comptables dans la note 4 et aux informations connexes dans la note 7.

Au 31 mars 2024, la Société détenait des actifs d'exploration et d'évaluation pour une valeur comptable de 21 729 378 \$.

À chaque fin de période de déclaration, la direction applique son jugement pour évaluer s'il existe des indicateurs de dépréciation liés aux claims miniers et aux coûts d'exploration reportés. S'il y a des indicateurs de dépréciation, le montant recouvrable de l'actif connexe est estimé afin de déterminer l'étendue de toute dépréciation. Les actifs d'exploration et d'évaluation sont évalués pour dépréciation s'il existe suffisamment de preuves pour déterminer la faisabilité technique et la viabilité commerciale, et les faits et les circonstances suggèrent que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable. Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales dans une zone d'intérêt sont démontrables, les actifs d'exploration et d'évaluation attribuables à la zone d'intérêt sont d'abord testés pour la dépréciation, puis reclassés en tant qu'actifs de développement de propriétés minières au sein des biens et de l'équipement.

La récupérabilité du montant comptable de tous les actifs d'exploration et d'évaluation dépend du développement réussi et de l'exploitation commerciale, ou alternativement, de la vente des zones d'intérêt respectives.

Nous avons considéré cela comme un point clé de l'audit en raison de l'importance du solde des Actifs d'Exploration et d'Évaluation et des jugements faits par la direction dans son évaluation des indicateurs de dépréciation liés aux claims miniers et aux coûts d'exploration reportés, ce qui a entraîné un haut degré de subjectivité dans la réalisation des procédures d'audit liées à ces jugements appliqués par la direction.

Pour faire face au risque d'inexactitude significative concernant les actifs d'exploration et d'évaluation, nos procédures d'audit ont inclus, parmi d'autres procédures:

- Évaluation de la conformité des politiques comptables de la Société sur les actifs d'exploration et d'évaluation avec les normes comptables applicables de l'IFRS 6.
- Obtenu, pour toutes les claims miniers, par référence aux registres gouvernementaux, des preuves à l'appui du droit d'explorer la zone et des dates d'expiration des claims par l'examen des licences applicables.
- Évaluer les processus et les pratiques d'évaluation des actifs.
- J'ai demandé des renseignements à la direction et examiné les budgets et autres documents comme preuve que d'autres activités d'exploration et d'évaluation dans le domaine d'intérêt se poursuivront à l'avenir.
- Nous avons évalué s'il existe des données suggérant que la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation est peu susceptible d'être récupérée par le biais du développement ou de la vente.

Nous avons évalué l'adéquation de la présentation et des informations fournies par la Société concernant les actifs d'exploration et d'évaluation.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ceux-ci, qui comprennent le rapport de gestion, analyse de la situation financière.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport de Gestion, analyse de la situation financière avant la date de ce

(suite)

Rapport de l'auditeur indépendant aux actionnaires de Corporation Éco-Minière St-Georges

rapport d'auditeur. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons qu'il existe une inexactitude significative de ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans ce rapport d'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

(suite)

Rapport de l'auditeur indépendant aux actionnaires de Corporation Éco-Minière St-Georges

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Justin Rousseau.

Kingston Ross Pasmak LLP
Kingston Ross Pasmak S.E.N.C.R.L.,
Comptables professionnels agréés

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États consolidés de la situation financière

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Note	31 mars 2024	31 mars 2023
Actifs		\$	\$
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		236 281	1 527 292
Fonds en fiducie		43 660	100 442
Comptes débiteurs		347 732	897 506
Frais payés d'avance		338 870	285 200
Titres négociables	10	1 545 462	307 525
Total actifs courants		2 512 005	3 117 965
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	6	990	-
Actifs au titre de droits d'utilisation	20	1 224 624	1 577 768
Bâtiment et terrain	7	244 856	252 711
Circuits de recyclage de batteries	7	396 845	396 845
Équipement	7	1 531 568	110 178
Actifs de prospection et d'évaluation	7	21 729 378	19 665 202
Autres Actifs		415 765	1 323 694
Total des actifs		28 055 931	26 444 363
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer	2,12	2 170 739	4 692 614
Dette remboursable sur demande	2,13	-	4 323 913
Passif accreditif	14	43 000	43 000
Obligations locatives	20	284 589	269 101
Débeture convertible juste valeur	2,13	-	11 958
Total passifs courants		2 498 328	9 340 586
Passifs non-courants			
Prêts des parties apparentées	18	74 762	20 000
Obligations locatives	20	1 036 133	1 312 659
Total passifs		3 609 133	10 673 245
Capitaux propres			
Actions ordinaires	14	50 960 050	48 124 503
Obligation à émettre des actions	8,13,14	-	227 150
Surplus de capital	14	-	1 740 365
Réserves	14,18	11 610 586	19 128 927
Souscription recevable	14	-	(3 895)
Déficit		(38 123 838)	(41 445 897)
Capitaux propres		24 446 798	27 771 152
Intérêts minoritaires	1,2,3	-	(12 000 34)
Total capitaux propres		24 446 798	15 771 118
Total passifs et capitaux propres		28 055 931	26 444 363

Événements ultérieurs (Note 22)

signé "Mark Billings"

Mark Billings

Président du conseil, Administrateur

signé "Richard Barnett"

Richard Barnett

Chef de la direction financière

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États consolidés du résultat net (perte) et du résultat global (perte)

Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire

	Note	Douze mois clos le 31 mars	
		2024	2023
		\$	\$
Frais d'exploitation			
Frais de désactualisation et intérêts	6, 13	238 570	1 574 129
Frais de consultation	18	322 012	499 700
Frais de gestion	18	666 281	1 002 449
Frais de bureaux		931 216	618 009
Honoraires professionnels		413 949	473 089
Impôt fonciers	7	17 304	29 940
Frais de représentation		155 975	359 042
Frais de recherche et développement	9, 18	309 974	601 083
Salaires		9 022	100 832
Rémunération a base d'actions	18	533 954	-
Frais d'agent de transfert et bourse		53 725	139 275
Frais de déplacement		65 391	233 275
Perte d'exploitation		(3 717 373)	(5 630 991)
Perte liée aux activités poursuivies		(3 717 373)	(5 407 362)
Perte liée aux activités abandonnées		-	(223 629)
Autres			
Perte non-réalisée sur les titres négociables	10	(385 540)	(20 632)
Perte sur les titres négociables	10	(325 269)	-
Gain sur la disposition de titres de BWA précédemment dépréciées	10	-	57 000
Gain sur taux de change		70 238	13 613
Provision pour créances douteuses	8	(947 467)	(25 000)
Perte sur dépréciation des actifs	7	(6 281)	(240 430)
Radiation d'actifs incorporels	8	-	(446 400)
Gain liée aux activités abandonnées	8	-	7 260
Perte sur la juste valeur des débentures	13	-	(47 596)
Gain sur investissement	7	244 955	-
Gain sur règlement de dettes	7,11	1 173 840	7 966 523
Gain (perte) sur radiation des comptes créditeurs		(15)	35
Gain sur radiation des comptes débiteurs		(13 901)	-
Perte sur modification de bail	20	(35 221)	-
Perte sur les intérêts vendus et les intérêts minoritaires conservés	2	(4 345 848)	-
Revenu locatif	7	48 015	36 010
Résultat net (perte) et résultat global (perte)		(8 239 867)	1 669 392
Résultat (perte) liée aux activités poursuivies		(8 239 867)	2 192 314
Résultat (perte) liée aux activités abandonnées	8	-	(522 922)
Résultat (perte) nette par action de base et dilué		\$ (0,03)	\$ 0,01
Résultat (perte) nette par action liée aux activités poursuivies (de base et dilué)		\$ (0,03)	\$ 0,01
Résultat (perte) nette par action liée aux activités abandonnées (de base et dilué)	8	\$ -	\$ (0,00)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base et dilué)		245 975 026	232 359 833
Résultat (perte) nette et résultat (perte) global attribuable à :			
Actionnaires de la Corporation		3 322 059	(1 959 244)
Intérêts minoritaires		(11 561 926)	3 628 636
		(8 239 867)	1 669 392

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États consolidés des variations en capitaux propres (Déficit) (Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Nombre d'actions ordinaires	Actions ordinaires	Surplus de capital	Souscription recevable	Obligation d'émettre des actions	Reserve	Déficit cumulé	Capitaux propres (Déficit)	Intérêts minoritaires	Total Des capitaux propres (Déficit)
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde le 31 mars 2022	225 520 928	44 995 938	2 657 874	(95 000)	-	13 695 578	(39 486 653)	21 767 737	(13 180 900)	(8 586 837)
Actions émises contre espèces	17 200 000	3 101 636	-	-	-	1 967 000	-	5 068 636	-	5 068 636
Commission- en espèce	-	(306 000)	-	-	-	-	-	(306 000)	-	(306 000)
Commission- en bons de souscriptions	-	(101 069)	-	-	-	101 069	-	-	-	-
Actions émises, bons de souscriptions exercés	896 733	165 896	-	(3 895)	-	-	-	162 001	-	162 001
Actions émises règlement de dettes	1 203 267	268 102	-	-	-	-	-	268 102	-	268 102
Souscriptions reçues	-	-	-	95 000	-	-	-	95 000	-	95 000
Partie capitaux propres des débetures convertibles	-	-	(3 365 280)	-	-	3 365 280	-	-	-	-
Intérêt sur règlement de dette	-	-	-	-	227 150	-	-	227 150	-	227 150
Allocation de capitaux aux intérêts minoritaires	-	-	2 447 770	-	-	-	(3 628 636)	(1 180 866)	(1 180 866)	-
Résultat lié aux activités poursuivies pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	2 192 314	2 192 314	-	2 192 314
Perte liée aux activités abandonnées pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	(522 922)	(522 922)	-	(522 922)
Solde le 31 mars 2023	244 820 928	48 124 503	1 740 364	(3 895)	227 150	19 128 927	(41 445 897)	27 771 152	12 000 034	15 771 118
Actions émises contre espèces	30 727 960	2 791 908	-	-	-	1 183 561	-	3 975 469	-	3 975 469
Commission- en espèce	-	(211 860)	-	-	-	-	-	(211 860)	-	(211 860)
Commission- en bons de souscriptions	-	(63 501)	-	-	-	63 501	-	-	-	-
Actions émises règlement de dettes	3 090 000	319 000	-	3 895	-	-	-	322 895	-	322 895
Souscription recevable	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunérations fondés sur les actions	-	-	-	-	-	533 954	-	533 954	-	533 954
Contribution aux capitaux par détenteurs d'intérêts minoritaires	-	-	-	-	(227 150)	-	-	(227 150)	227 150	-
Allocation de capitaux aux intérêts minoritaires	-	-	(99 353)	-	-	-	11 561 926	11 462 573	(11 462 573)	-
Déconsolidation d'une filiale	-	-	(1 164 011)	-	-	(9 299 357)	-	(10 940 368)	23 235 457	12 295 089
Perte nette pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	(8 239 867)	(8 239 867)	-	(8 239 867)
Solde le 31 mars 2024	278 738 888	50 960 298	-	-	-	20 909 943	(38 123 838)	24 446 798	-	24 446 798

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

États consolidés des flux de trésorerie

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2024	2023
Pour l'exercice clos le 31 mars	\$	\$
Activités opérationnelles		
Résultat (perte) net et résultat (perte) global pour l'exercice	(8 239 867)	1 669 392
Éléments hors trésorerie		
Désactualisation et intérêt sur débenture convertible	238 570	1 574 129
Gain sur le taux de change	(70 238)	(13 613)
Perte non réalisé sur la vente de titres négociables	385 540	20 632
Perte sur la vente de titres négociables	325 629	-
Gain sur la disposition d'actions de BWA précédemment dépréciées	-	(57 000)
Provisions pour créances douteuses	947 467	25 000
Dépense de dépréciation	10 058	8 114
Radiation d'actifs incorporels	-	446 400
Radiation des actifs	6 281	240 430
Gain sur opérations abandonnées	-	(7 260)
Gain sur règlement de dette	(1 173 840)	(7 966 523)
Gain (perte) sur radiation de charge à payer	15	(35)
Perte sur radiation des comptes débiteurs	13 901	-
Perte sur juste valeur des débentures convertibles	-	47 596
Gain sur investissement	(244 955)	-
Perte sur modification du bail	35 221	-
Perte sur les intérêts vendus et les intérêts minoritaires conservés	4 345 848	-
Rémunération sur les actions	533 954	-
	(2 886 776)	(4 012 738)
Variation nette du fonds de roulement		
Paieement sur billet à ordre	(20 000)	-
Frais payés d'avance	(100 107)	(256 143)
Comptes débiteurs	552 044	66 918
Créditeurs et charges à payer	(383 424)	2 206 442
	48 513	2 017 217
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(2 838 263)	(1 995 521)
Flux de trésorerie des opérations liées aux activités poursuivies	(2 838 263)	(1 771 892)
Flux de trésorerie des opérations liée aux activités abandonnées	-	(223 629)
Activités d'investissement		
Prospection et évaluation	(2 070 457)	(4 250 050)
Acquisition de bâtiment et terrain	-	(258 694)
Acquisition d'équipement	(1 423 590)	(105 582)
Autres actifs et usines	907 929	(719 140)
Produit net des ventes de titres négociables	238 307	-
Flux de trésorerie liés aux activités investissement	(2 347 811)	(5 333 466)
Flux de trésorerie des investissements liées aux activités poursuivies	(2 347 811)	(5 333 466)
Flux de trésorerie des investissements liées aux activités abandonnées	-	-
Activités de financement		
Encaissement lié à l'émission d'action (net)	3 763 609	4 762 637
Encaissement lié à l'exercice de bon de souscription	-	162 001
Souscription reçue	-	95 000
Fonds avancés par des apparentées	74 672	-
Trésorerie nette provenant des activités de financement	3 838 281	5 019 638
Trésorerie nette de financement liées aux activités poursuivies	3 838 281	5 019 638
Trésorerie nette de financement liées aux activités abandonnées	-	-
Variation de trésorerie et des fonds détenus en fiducie	(1 347 793)	(2 309 349)
Trésorerie et fonds détenus en fiducie début de l'exercice	1 627 734	3 937 083
Trésorerie et fonds détenus en fiducie fin de l'exercice	279 941	1 627 734

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Information sur la Corporation et continuité d'exploitation

La Corporation Éco-Minière St-Georges a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 21 juin 2002. Les actions sont cotées en bourse sur le CSE (Bourse des Valeurs Canadiennes) sous le symbole SX, sur l'OTC aux États-Unis sous le symbole SXOOF et sur la Bourse de Francfort sous le symbole 85G1. L'adresse du siège social de la Corporation est le 2700-1000, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, QC H3A 3G4, Canada. La Corporation maintient un portefeuille diversifié de filiales complémentaires axées sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS) et couvrant des activités clés allant de l'exploration minière à la récupération et à la valorisation des minéraux.

En mai 2018, la Corporation a signé un accord (" le plan d'arrangement ") prévoyant la scission de sa filiale ZeU Technologies Inc. (anciennement ZeU Crypto Networks Inc.) (" ZeU ") avec l'intention d'inscrire ZeU sur le CSE. Le 24 décembre 2019, la bourse a accepté l'inscription de ZeU, et ses actions ont commencé à se négocier sur le CSE le 30 décembre 2019, sous le symbole " ZEU ". À la suite du plan d'arrangement, à compter du 24 décembre 2019, ZeU a cessé d'être une filiale en propriété exclusive de la Corporation. ZeU a distribué 11 098 074 de ses 20 000 000 d'actions aux actionnaires de la Corporation dans le cadre du plan d'arrangement.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation, qui prévoit la poursuite des activités normales et la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des affaires. Au 31 mars 2024, la Corporation n'avait pas encore atteint la rentabilité, avait un déficit accumulé de 38 123 838 \$ (2023- 41 445 897 \$), n'avait pas de revenus d'exploitation et avait un fonds de roulement de 13 677 \$ (2023- 6 222 621 \$ déficit), des pertes récurrentes et pas de bénéfice d'exploitation. La capacité de la Corporation à poursuivre ses activités dépend donc de sa capacité à obtenir un financement. Si des capitaux supplémentaires ne sont pas levés, le principe de continuité d'exploitation pourrait ne pas être approprié, avec pour conséquence que la Corporation pourrait avoir à réaliser ses actifs et à éteindre ses passifs autrement que dans le cours normal de ses activités et à des montants différents de ceux indiqués dans les états financiers. Aucun ajustement n'a été effectué dans les états financiers consolidés pour tenir compte de ces circonstances.

Le recouvrement des montants indiqués pour les actifs de prospection et d'évaluation dépend de la découverte de réserves économiquement exploitables, du maintien de la participation de la Corporation dans les titres miniers sous-jacents, de la capacité de la Corporation à obtenir le financement nécessaire pour achever leur développement et d'une production rentable future ou du produit de la cession de ces actifs. Bien que la Corporation ait réussi dans le passé à obtenir des financements, rien ne garantit qu'elle sera en mesure d'obtenir des financements adéquats à l'avenir ou que ces financements seront disponibles à des conditions acceptables. Ces facteurs indiquent l'existence d'une incertitude significative qui peut jeter un doute important sur la capacité de la Corporation à poursuivre son activité.

2. Déconsolidation d'une filiale

Au 31 décembre 2019, la Corporation détenait 8 750 175 actions de ZeU et le contrôle de facto de ZeU. ZeU était consolidée en raison du fait que la direction commune de la Corporation contrôlait les activités de ZeU. La Corporation a continué à consolider ZeU du 31 décembre 2019 au 25 mars 2024.

En octobre 2023, la Corporation a déposé un formulaire 45-102F1 (Avis d'intention de placement de titres en vertu de l'article 2.8 du Règlement 45-102 sur la revente de titres) sur SEDAR pour signifier son intention de vendre sur le marché public ou privé, jusqu'à 8 888 000 actions ordinaires de ZeU en plusieurs transactions. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a vendu 3 246 000 actions de ZeU. Au 31 mars 2024, la Corporation détenait 8 276 519 actions (2023- 10 136 191).

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

2. Déconsolidation d'une filiale (Suite)

Au 31 mars 2024, la Corporation n'a plus le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ZeU en raison de la vente des actions de ZeU et de la démission de la direction commune.

En raison de la déconsolidation, la Corporation ne présente plus les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation de la filiale dans ses états financiers consolidés. Le 31 mars 2024, ZeU n'est plus tenue d'être consolidée et la Corporation comptabilise désormais l'investissement conservé dans ZeU en tant qu'actif. L'investissement conservé dans ZeU est désormais comptabilisé comme un investissement à la JVTPL. La Corporation a enregistré une perte résultant de la perte de contrôle d'une filiale de 4 345 848 \$, y compris une perte d'investissement minoritaire de 1 101 741 \$.

La valeur comptable des actifs nets déconsolidés de ZeU et le gain résultant de la perte de contrôle de la filiale sont les suivants :

	25 mars 2024
	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 941
Comptes débiteurs	26 465
Dépenses prépayées	506
Créditeurs et charges à payer	2 632 446
Débeture convertible	13 037
Billet à ordre	4 584 040
Prêts des parties apparentées	20 000
Intérêts minoritaires	(12 295 089)
Perte attribuée à la perte de contrôle d'une filiale	(4 345 848)

Le 31 mars 2023, ZeU et la Corporation ont convenu de consolider des prêts de 807 467 \$ et un prêt supplémentaire de 140 000 \$ en une débeture non convertible de 947 467 \$, et les intérêts courus de 138 632 \$ sur les prêts antérieurs ont été convertis en 1 386 328 actions de ZeU au prix estimé de 0,10 \$. Le nouveau prêt comporte 18 % d'intérêts par an et a pour date d'échéance le 30 avril 2027.

Sur la base de la performance de ZeU, de sa situation financière et de sa capacité à rembourser ou son prix de conversion, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a entièrement déprécié la débeture convertible de 947 467 \$, et les intérêts créditeurs comptabilisés se sont élevés à 42 636 \$ au cours de l'exercice.

3. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Corporation ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS") publiées par l'*International Accounting Standards Board* ("IASB") et aux interprétations du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière ("IFRIC").

La publication des états financiers consolidés de la Corporation a été autorisée par le conseil d'administration le 29 juillet 2024.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés au coût historique à l'exception de certains actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur comme l'exigent certaines normes IFRS.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

3. Mode de présentation (Suite)

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige que la direction procède à certaines estimations comptables critiques. Elle doit également faire preuve de discernement dans l'application des méthodes comptables de la Corporation.

Les domaines demandant un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou ceux dont les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont présentés dans la note 5.

c) Base de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Corporation et des filiales contrôlées suivantes :

Name	Pays d'incorporation	Pourcentage détenu
Iceland Resources EHF ("Iceland Resources")	Islande	100%
Melmi ehf Iceland ("Melmi")	Islande	100%
Borealis Commodities Exchange ehf ("Borealis")	Islande	100%
Métallurgie St-Georges ("Métallurgie St-Georges ")	Canada	100%
Corporation EVSX ("EVSX")	Canada	100%
Corporation H2SX ("H2SX")	Canada	90.10%

Toutes les transactions et tous les soldes entre sociétés, ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions entre sociétés, sont éliminés lors de la consolidation.

d) Devise fonctionnelle et de présentation

La devise fonctionnelle de la Corporation mère est le dollar canadien, qui est également la devise de présentation des états financiers consolidés. La devise fonctionnelle de la Corporation et de ses filiales est le dollar canadien, et la devise fonctionnelle de ses filiales, Iceland Resources EHF, Melmi ehf et Borealis Commodities Exchange ehf, est la couronne islandaise.

4. Principales méthodes comptables

Méthodes comptables nouvellement adoptés

En vigueur pour les exercices commençant le 1er janvier 2024 ou après.

IAS 1, Présentation des états financiers énonce les dispositions générales relatives aux états financiers, y compris des lignes directrices concernant leur structure et les dispositions minimales en matière de contenu, et présente les concepts généraux comme la continuité de l'exploitation, la comptabilité d'exercice et la différence entre courant et non courant.

IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs exige la conformité à toute IFRS s'appliquant spécifiquement à une transaction, un autre événement ou une condition et fournit des indications pour l'élaboration de méthodes comptables pour d'autres éléments qui donnent lieu à des informations pertinentes et fiables. Les amendements sont applicables aux exercices commençant le 1er janvier 2023 et les changements d'estimations comptables qui interviennent à compter du début de cette période. Une application anticipée est autorisée.

La Corporation a adopté ces amendements et ils n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Principales méthodes comptables (suite)

Normes, amendements et interprétations publiés mais non adoptés

Les normes comptables futures suivantes pourraient inclure ce qui suit, et nous estimons qu'il est peu probable qu'elles aient un impact significatif sur les états financiers futurs.

IFRS 10, États financiers consolidés, renferme les exigences sur la préparation et la présentation des états financiers consolidés et exige qu'une entité consolide les entités qu'elle contrôle.

La norme IFRS 18, « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », a été publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) le 9 avril 2024. L'IASB entreprendra des activités pour soutenir la mise en œuvre et l'application cohérente de la norme. IFRS 18 a été publiée en avril 2024 et s'applique à une période de rapport annuel commençant le 1^{er} janvier 2027 ou après.

Amendements à l'IAS 21; en août 2023, l'IASB a publié « Absence d'échangeabilité », qui a modifié l'IAS 21 pour ajouter des exigences pour aider les entités à déterminer si une monnaie est échangeable dans une autre monnaie, et le taux de change au comptant à utiliser si ce n'est pas le cas. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à partir de 2025, une application anticipée étant autorisée.

IAS 28, « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » fournit des directives sur l'application, sauf dans certaines circonstances limitées, de la méthode de la mise en équivalence aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Le 26 juin 2023, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a publié :

- IFRS S1 : Exigences générales pour la publication d'informations financières relatives au développement durable
- IFRS S2 : Informations à fournir sur le climat.

Le Conseil canadien des normes de développement durable a utilisé ces normes comme base de référence pour élaborer :

- l'exposé-sondage « NCDD1, Exigences générales relatives à la divulgation d'informations financières liées au développement durable »
- l'exposé-sondage « NCDD2, Informations relatives au climat ».

Les normes NCDD1 et NCDD2 sont basées respectivement sur les normes IFRS S1 et IFRS S2.

La norme NCDD1 propose d'adopter l'IFRS S1 sans aucune modification, à l'exception de la date d'entrée en vigueur et de l'allègement transitoire. Son objectif principal est d'exiger d'une entité qu'elle fournisse des informations sur ses risques et opportunités liés au développement durable. La proposition de NCDD1 comprend des définitions et des informations nécessaires à la préparation d'un ensemble complet d'informations sur le développement durable et une norme pour les informations relatives au développement durable.

En conséquence, le ISSB propose que les NCDD 1 et 2, une fois finalisées, entrent en vigueur à la même date. Cependant, il propose d'étendre à deux ans l'allègement transitoire d'un an prévu par la norme IFRS S1 pour les informations à fournir au-delà des risques et opportunités liés au climat.

L'objectif du ISSB est de trouver un équilibre entre ces préoccupations et le besoin urgent de traiter les risques liés au climat. La proposition de NCDD2 fournit une aide transitoire supplémentaire en proposant que l'entité ne soit pas tenue de fournir ses émissions de GES au cours des deux premières périodes de rapport annuel pendant lesquelles l'entité applique la norme.

Les normes proposées entreraient volontairement en vigueur pour les périodes de rapport annuel commençant à partir du 1^{er} janvier 2025. L'allègement transitoire proposé pour les informations à fournir au-delà des risques et opportunités liés au climat accordé par l'ISSB a été prolongé d'un an.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Principales méthodes comptables (suite)

Les normes comptables ci-dessous ont été appliqués de manière constante à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés.

a) Projets miniers et dépenses de prospection et d'évaluation reportées

Coûts de pré-exploration

Les frais de pré-exploration sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Dépenses de prospection et d'évaluation

Une fois que le droit légal d'explorer un projet a été acquis, les coûts directement liés aux dépenses de prospection et d'évaluation sont comptabilisés et capitalisés, en plus des coûts d'acquisition. Ces dépenses directes comprennent des coûts tels que les matériaux utilisés, les travaux de reconnaissance, les frais de forage, les paiements effectués aux entrepreneurs et la dépréciation des installations et équipements au cours de la phase de prospection. Les coûts qui ne sont pas directement attribuables aux activités de prospection et d'évaluation, y compris les frais généraux d'administration, sont passés en charges dans l'année au cours de laquelle ils surviennent. Les crédits d'impôt et les droits miniers sont appliqués pour réduire les dépenses de prospection et d'évaluation au cours de l'exercice où ils sont constatés.

La Corporation peut occasionnellement conclure des accords d'option en vertu desquels la Corporation transfère une partie d'un projet minier, en contrepartie d'un engagement du bénéficiaire du transfert à prendre en charge certaines dépenses de prospection et d'évaluation qui auraient autrement été engagées par la Corporation. La Corporation ne comptabilise pas les dépenses effectuées par le partenaire en son nom. Tout montant en espèces reçu dans le cadre de l'accord est porté au crédit des coûts précédemment capitalisés pour le projet minier cédé par la Corporation, l'excédent étant comptabilisé comme une plus-value de cession.

Lorsqu'un projet est considéré comme n'ayant plus de perspectives commercialement viables pour la Corporation, les dépenses de prospection et d'évaluation relatives à ce projet sont considérées comme dépréciées. En conséquence, ces dépenses, qui dépassent les recouvrements estimés, sont passées par pertes et profits dans les bilans consolidés des pertes nettes et des pertes globales.

La Corporation évalue la dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation lorsque des faits et des circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif pourrait être supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif moins les coûts de vente et la valeur d'usage.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales ont été déterminées, le projet est considéré comme une mine en cours de développement et est classée dans les "mines en construction". Les actifs de prospection et d'évaluation sont également soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les projets en développement. Les dépenses de prospection et d'évaluation minières sont classées en tant qu'immobilisations incorporelles.

b) Dépréciation d'actifs non financiers

Les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie économique indéfinie sont effectués chaque année à la fin de l'exercice financier. Les autres actifs non financiers, y compris les actifs de prospection et d'évaluation, sont soumis à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif, celle-ci est déprécié en conséquence.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Principales méthodes comptables (suite)

b) Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, le test de dépréciation est effectué sur l'unité génératrice de trésorerie de l'actif, qui est le groupe d'actifs le plus bas auquel l'actif appartient et pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément et largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs. Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle annule des gains précédemment comptabilisés dans le cumul des autres éléments du bilan global.

c) Instruments financiers

Classification

La Corporation classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. La Corporation détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. La classification des instruments de dette est déterminée par le modèle économique de la Corporation pour la gestion des actifs financiers et par les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les autres instruments de capitaux propres, la Corporation peut, le jour de l'acquisition, faire le choix irrévocable (à l'égard d'un instrument à la fois) de les désigner comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'ils doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou si l'entreprise a choisi de les évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La trésorerie, les billets recevables, les titres négociables, les prêts des parties apparentées, les débiteures convertibles d'investissement, certaines débiteures convertibles, les dettes due sur demande et les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les billets payables sur demande et certaines débiteures convertibles sont classés au coût amorti.

Évaluation

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs et passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus ou moins les coûts de transaction, respectivement, et sont ensuite comptabilisés au coût amorti moins toute dépréciation.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement enregistrés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans les bilans consolidés des pertes globales. Les gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les bilans consolidés des pertes et du résultat global au cours de la période où ils surviennent. Lorsque la direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, tout changement associé au risque de crédit propre à la Corporation sera comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et pertes de taux de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat net. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat net.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments Financiers (suite)

Investissement en capitaux-propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en tant que produits dans le compte de résultat net, sauf si le dividende représente clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés dans le compte de résultat net.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

La norme IFRS 9 exige l'utilisation d'un modèle de pertes de crédit attendues pour les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti afin de comptabiliser les pertes de crédit attendues à chaque date de clôture pour refléter les changements du risque de crédit.

À chaque date de clôture, la corporation évalue la provision pour pertes de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie si le risque de crédit de l'actif financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, l'actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, la Corporation évalue la provision pour pertes de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur douze mois. La Corporation doit comptabiliser dans le bilan des pertes et du résultat global, en tant que gain ou perte de valeur, le montant des pertes de crédit attendues (ou de la reprise) qui est nécessaire pour ajuster la provision pour pertes à la date de clôture au montant qui doit être comptabilisé.

Décomptabilisation

Actifs financiers

La Corporation décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers expirent ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété à une autre entité. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans les bilans consolidés des pertes et du résultat global.

Passifs financiers

La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent. La Corporation décomptabilise également un passif financier lorsque les conditions du passif sont modifiées de telle sorte que les conditions et/ou les flux de trésorerie de l'instrument modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les conditions modifiées est comptabilisé à sa juste valeur. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans le bilan consolidé des pertes et des profits.

Autres passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme autres passifs financiers, en fonction de l'objectif pour lequel le passif a été contracté, et comprennent les dettes commerciales et les charges à payer, les dettes payable-sur-demande et certaines débetures convertibles. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables à l'émission de l'instrument, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode garantit que toute charge d'intérêt sur la période de remboursement est à un taux constant sur le solde du passif comptabilisé dans l'état de la situation financière. Dans ce contexte, les charges d'intérêt comprennent les coûts de transaction initiaux et les primes payables lors du remboursement, ainsi que tout intérêt ou coupon payable pendant que le passif est en cours. Cette catégorie comprend les comptes créditeurs et les charges à payer, certaines obligations convertibles et les dettes payable-sur-demande.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent également les demandes de brevets/brevets en cours de Wintech Energy Co. Ltd et ZeeOne Corporation Inc. Il s'agit d'actifs indéfinis sans date d'expiration qui sont soumis à un test annuel de dépréciation, toute dépréciation étant comptabilisée comme une perte.

e) Recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Une immobilisation incorporelle générée en interne et résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, tous les éléments suivants ont été démontrés:

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin qu'elle soit disponible pour être utilisée ou vendue ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- la capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initialement comptabilisé pour les immobilisations incorporelles générées en interne est la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées dans les pertes de l'exercice au cours de laquelle elles ont été encourues.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, de la même manière que les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Aux 31 mars 2023 et 2024, la Corporation n'avait pas comptabilisé d'immobilisations incorporelles générées en interne et avait enregistré tous les montants encourus en tant que frais de recherche.

f) Débentures convertibles

Les débentures convertibles émises en échange d'espèces sont comptabilisées au coût amorti et comptabilisées comme un instrument financier hybride avec des composantes distinctes de dette et de passif dérivé. Le passif dérivé est comptabilisé à sa juste valeur et déduit de la valeur nominale de la dette pour obtenir la composante passif, qui sera augmentée à la valeur nominale sur la durée de vie de l'obligation. Le passif dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque exercice postérieure à la comptabilisation initiale. Les obligations convertibles émises en contrepartie de biens et de services sont comptabilisées comme des paiements fondés sur des actions en vertu de la norme IFRS 2. Lors de la création, la juste valeur de la composante dette est estimée et comptabilisée en tant que passif, et la juste valeur de l'option de conversion est déterminée et comptabilisée soit en tant que passif, soit en tant que capitaux propres et affectée à l'excédent de capital.

La valeur comptable des débentures convertibles évaluées au coût amorti sera augmentée à la valeur nominale sur la durée de vie de la débenture. La valeur comptable des débentures convertibles évaluées à la juste valeur est déterminée à chaque date de clôture et les variations de la juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat net.

Toute partie des capitaux propres décomptabilisée lors du règlement sera transférée au surplus d'apport.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Principales méthodes comptables (suite)

g) Crédits d'impôt et droits miniers

Le gouvernement du Québec offre un crédit remboursable non imposable de 16 % pour les pertes afin d'aider les exploitants à assumer les coûts de prospection, d'évaluation des gisements minéraux et de développement minier en remboursant une partie des dépenses admissibles engagées. Ce crédit est basé sur le moindre des deux montants suivants :

- le montant de la perte annuelle ; et
- 50 % des dépenses admissibles de prospection, d'évaluation de gisements minéraux et de développement minier, réduites des crédits d'impôt relatifs aux ressources.

Le gouvernement du Québec offre également aux entreprises qui ont des établissements et qui exercent des activités au Québec un crédit d'impôt remboursable de 28 % sur les dépenses de prospection admissibles. Les crédits d'impôt et les droits miniers, qui sont obtenus à la suite de dépenses de prospection minière admissibles, sont comptabilisés lorsque les dépenses de prospection sont engagées et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont appliqués en réduction des dépenses de prospection minière connexes au cours de la période où ils sont enregistrés.

h) Impôts sur le revenu

La charge d'impôt sur le revenu comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils sont liés à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts sur le revenu courant sont comptabilisés pour estimer les impôts à payer ou à recevoir sur le revenu ou la perte imposable de l'année en cours et pour tout ajustement des impôts sur le revenu à payer pour des années précédentes. Les impôts sur le revenu sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa base fiscale, à l'exception des différences temporelles imposables résultant de la comptabilisation initiale du goodwill et des différences temporelles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni la comptabilité ni le bénéfice ou la perte imposable.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt et les différences temporaires déductibles est limitée aux cas où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels l'actif d'impôt différé pourra être imputé. À la fin de chaque exercice, la Corporation réévalue les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Elle comptabilise un actif d'impôt différé non comptabilisé précédemment dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

i) Résultat global

Les autres éléments du résultat global correspondent à la variation des capitaux propres résultant de transactions et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les actionnaires. Il s'agit d'éléments comptabilisés dans le résultat global mais exclus du résultat net calculé conformément aux IFRS.

j) Provisions

Des provisions sont comptabilisées si, à la suite d'un événement passé, l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt correspondant à la valeur temporelle de l'argent et aux risques spécifiques au passif.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Principales méthodes comptables (suite)

k) Capital social

Les instruments de capitaux propres sont des contrats qui confèrent un intérêt résiduel dans l'actif net de l'entreprise. Les instruments financiers émis par la Corporation sont classés en tant que capitaux propres uniquement dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition d'un passif financier ou d'un actif financier. Les actions ordinaires, les actions privilégiées, les bons de souscription et les actions accréditatives sont classés comme instruments de capitaux propres.

Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôt, du produit de l'émission.

Actions accréditatives

La Corporation peut, de temps à autre, émettre des actions accréditatives pour financer une partie importante de son programme de prospection. Selon les termes des accords d'actions accréditatives, ces actions transfèrent la déductibilité fiscale des dépenses de ressources admissibles aux investisseurs. Lors de l'émission, la Corporation divise l'action accréditive en i) une prime d'action accréditive, égale à la prime estimée, s'il y a lieu, les investisseurs paient pour la caractéristique accréditive, qui est comptabilisée comme un passif, et ii) le capital social.

Lorsque les dépenses sont engagées, la corporation décomptabilise le passif et comptabilise un passif d'impôt différé pour le montant de la réduction d'impôt à laquelle elle a renoncé en faveur des actionnaires. La prime est comptabilisée en tant qu'autre revenu et l'impôt différé correspondant est comptabilisé en tant que provision fiscale.

Le produit de l'émission d'actions accréditatives ne peut être utilisé que pour des dépenses de prospection de projets miniers canadiens au cours d'une période de deux ans. La partie du produit reçue mais non encore dépensée à la fin de l'année de déclaration de la Corporation est présentée séparément en tant que produit de l'action accréditive.

La Corporation peut également être assujettie à l'impôt de la partie XII.6 sur le produit des actions accréditatives auquel elle a renoncé en vertu de la méthode rétrospective, conformément à la réglementation du gouvernement du Canada sur les actions accréditatives. Le cas échéant, cet impôt est comptabilisé comme une charge financière jusqu'à ce qu'il soit payé.

l) Paiements fondés sur des actions

Lorsque des options réglées en capitaux propres sont attribuées à des salariés, la juste valeur des options à la date d'attribution est imputée dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales sur la période d'acquisition des droits. Les conditions d'acquisition liées à la performance sont prises en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue à chaque date de clôture, de sorte qu'en fin de compte, le montant cumulé comptabilisé sur la période d'acquisition est basé sur le nombre d'options qui seront finalement acquises. Les conditions de non-acquisition des droits et les conditions d'acquisition des droits sur le marché sont prises en compte dans la juste valeur des options octroyées. Tant que toutes les autres conditions d'acquisition sont remplies, une charge est comptabilisée, que ces conditions d'acquisition soient remplies ou non. La charge cumulée n'est pas ajustée pour tenir compte de la non-réalisation d'une condition d'acquisition de marché ou lorsqu'une condition de non-acquisition n'est pas satisfaite.

Lorsque les conditions des options sont modifiées avant leur acquisition, l'augmentation de la juste valeur des options, mesurée immédiatement avant et après la modification, est également imputée à l'état consolidé des pertes et des pertes globales sur la période d'acquisition restante.

Lorsque des instruments de capitaux propres sont attribués aux employés, ils sont comptabilisés à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres attribué à la date d'attribution. La juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée dans le résultat global sur la période d'acquisition des droits, décrite comme la période au cours de laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits doivent être remplies.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Principales méthodes comptables (suite)

l) Paiements fondés sur des actions (suite)

Lorsque des instruments de capitaux propres sont octroyés à des non-salariés, ils sont comptabilisés à la juste valeur des biens ou services reçus dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales. Les options ou les bons de souscription accordés dans le cadre de l'émission d'actions sont comptabilisés en tant que réduction du capital social.

Lorsque la valeur des biens ou services reçus en échange du paiement fondé sur des actions ne peut être estimée de manière fiable, la juste valeur est mesurée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Tous les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les réserves jusqu'à ce qu'ils soient exercés. Lors de l'exercice, les actions sont émises à partir du trésor et le montant reflété dans les réserves est crédité au capital social, ajusté pour toute considération payée.

Lorsqu'un octroi d'options est annulé ou réglé pendant la période d'acquisition, à l'exclusion des déchéances lorsque les conditions d'acquisition ne sont pas remplies, la Corporation comptabilise immédiatement l'annulation comme une accélération de l'acquisition et comptabilise le montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services reçus sur le reste de la période d'acquisition. Tout paiement effectué à l'employé lors de l'annulation est comptabilisé comme le rachat d'une participation, sauf dans la mesure où le paiement excède la juste valeur de l'instrument de capitaux propres attribué, évaluée à la date de rachat. S'il y a un excédent, il est comptabilisé comme une charge.

m) Bénéfice ou perte par action

La perte de base par action est calculée en divisant le bénéfice net ou la perte nette applicable aux actions ordinaires de la Corporation par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'année concernée.

La perte diluée par action ordinaire est calculée en divisant le bénéfice net ou la perte nette applicable aux actions ordinaires par la somme du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation et de toutes les actions ordinaires supplémentaires qui auraient été en circulation si les instruments potentiellement dilutifs avaient été convertis.

n) Disposition de réhabilitation

La Corporation est assujettie à diverses lois et réglementations gouvernementales relatives aux perturbations environnementales causées par les activités de prospection et d'évaluation. La Corporation comptabilise la valeur actualisée des coûts estimés des obligations juridiques et implicites nécessaires pour restaurer les sites de prospection au cours de la période au cours de laquelle l'obligation est contractée. La nature des activités de réhabilitation comprend la restauration, la remise en état et la re-végétation des sites d'exploration touchés.

La provision pour réhabilitation survient généralement lorsque la perturbation de l'environnement est soumise aux lois et réglementations gouvernementales. Lorsque le passif est comptabilisé, la valeur actualisée des coûts estimés est capitalisée en augmentant la valeur comptable des actifs miniers connexes. Au fil du temps, le passif actualisé est augmenté des variations de la valeur actuelle en fonction des taux d'actualisation actuels du marché et des risques spécifiques au passif.

Les perturbations environnementales supplémentaires ou les modifications des coûts de réhabilitation seront comptabilisées comme des ajouts aux actifs et passifs de réhabilitation correspondants dans la période au cours de laquelle elles se produisent. Au 31 décembre et au 31 mars 2023, aucune provision pour réhabilitation n'a été comptabilisée.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Principales méthodes comptables (suite)

o) Les redevances de fonderie net (NSR)

Les NSR ne doivent généralement pas être comptabilisées lors de l'acquisition du projet minier puisqu'elles sont considérées comme un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et peuvent être mesurées avec une fiabilité suffisante.

p) Contrats de location

Avec prise d'effet le 1er janvier 2019, la Corporation a adopté la norme IFRS 16 – Contrats de location. La norme introduit un modèle comptable pour le preneur unique et impose au preneur de comptabiliser les actifs et les passifs pour tous les contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et un passif de location. L'adoption de la norme IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur les états financiers puisque la Corporation n'avait aucun contrat de location au 1er janvier 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Corporation a conclu un bail en Islande pour une durée de trois ans jusqu'au 30 novembre, 2023. À partir du 1er décembre 2023, la filiale paie les frais de location au mois (Note 20).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a conclu un contrat de location en Ontario (Canada) (note 20). L'actif lié au droit d'utilisation et les obligations locatives ont été présentés dans les états consolidés de la situation financière.

5. Jugements et estimations comptables déterminants

La Corporation fait des estimations et des hypothèses sur l'avenir qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués sur la base de l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les attentes d'événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. À l'avenir, l'expérience réelle pourrait différer de ces estimations et hypothèses.

L'effet d'un changement d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective en l'incluant dans le résultat global de l'année du changement, si le changement n'affecte que cette année-là, ou de l'année du changement et des années futures, si le changement affecte les deux.

Les informations sur les jugements déterminants dans l'application des méthodes comptables qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice suivant sont présentées ci-dessous :

a) Jugements

i) Dépenses de prospection et d'évaluation

L'application de la politique comptable de la Corporation pour les dépenses de prospection et d'évaluation nécessite du jugement pour déterminer s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Corporation, qui peuvent être basés sur des hypothèses concernant des événements ou circonstances futurs. Les estimations et les hypothèses formulées peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses, des informations deviennent disponibles suggérant que le recouvrement des dépenses est peu probable, le montant capitalisé est annulé dans le résultat net de l'année où les nouvelles informations deviennent disponibles.

ii) Continuité d'exploitation

La direction a évalué la capacité de la Corporation à poursuivre ses activités et est convaincue que la Corporation dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Les facteurs pris en compte par la direction sont présentés à la note 1.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. Jugements et estimations comptables déterminants (suite)

a) Jugements (suite)

iii) Impôts

Un jugement important est requis pour déterminer la provision pour impôts sur les bénéfices. Il existe de nombreuses transactions et calculs effectués dans le cours normal des affaires pour lesquels la détermination fiscale finale est incertaine. La Corporation comptabilise les passifs et les éventualités pour les problèmes de vérification fiscale anticipé sur la base de la compréhension actuelle de la législation fiscale de la Corporation. Pour les questions où il est probable qu'un ajustement sera effectué, la Corporation comptabilise sa meilleure estimation de l'impôt à payer, y compris les intérêts et les pénalités connexes, dans la provision pour impôts courants. La direction estime qu'elle a suffisamment fait de provision pour l'issue probable de ces affaires ; cependant, le résultat final peut aboutir à un résultat sensiblement différent du montant inclus dans les dettes fiscales.

En outre, la Corporation comptabilise des actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel une différence temporelle déductible pourra être imputée. Cela est réputé être le cas lorsqu'il existe suffisamment de différences temporelles imposables relatives à la même autorité fiscale et à la même entité imposable, qui devraient s'inverser au cours de la même année que l'inversion attendue de la différence temporelle déductible, ou au cours des années sur lesquelles une perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé peut être reportée en arrière ou en avant. Toutefois, l'utilisation des pertes fiscales dépend également de la capacité de l'entité à satisfaire certains critères au moment de la récupération des pertes.

iv) Investissement sous forme d'actions de BWA

Les opérations d'investissement sont comptabilisées à la date de la transaction. Le coût est déterminé sur la base du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, pour lesquels le coût est déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les frais encourus lors de l'achat et de la vente de titres par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global. La différence entre l'appréciation (la dépréciation) non-réalisée au début et à la fin de la période est incluse dans les gain/perte non-réalisés sur les investissements dans l'état du résultat global. Lors de la vente d'un investissement, la différence entre la juste valeur et le coût de l'investissement est inclut dans le gain/perte réalisé sur les investissements dans l'état du résultat global.

Lorsqu'aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actuelle ou d'autres méthodes d'évaluation, qui sont influencées par les hypothèses concernant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimés et les taux d'actualisation, qui reflètent divers degrés de risque notamment le risque de liquidité, le risque de crédit, les risques liés aux taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer en raison du rôle que joue le jugement dans l'application des techniques d'évaluation et de l'estimation acceptable. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

v) Évaluation des niveaux de contrôle et d'influence

La Corporation traite les investissements dans lesquels elle détient moins de 20 % des capitaux propres comme des investissements disponibles à la vente. Ces investissements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur valeur de marché.

Lorsque la Corporation détient entre 20 et 50 % des capitaux propres d'une entité et qu'elle est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques opérationnelles et financières de l'entité, la Corporation traite l'entité comme une filiale.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. Jugements et estimations comptables déterminants (suite)

b) Estimations

i) Titres des projets miniers

Bien que la Corporation ait pris des mesures pour vérifier les titres des projets miniers dans lesquels elle a un intérêt, ces procédures ne garantissent pas le titre de la Corporation. Ces projets peuvent faire l'objet d'accords ou de transferts préalables, et le titre peut être affecté par des défauts non détectés.

ii) Transactions en paiement fondées sur des actions

La Corporation évalue le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés en référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils sont attribués. L'estimation de la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions nécessite de déterminer le modèle d'évaluation le plus approprié, qui dépend des termes et conditions de l'attribution. Cette estimation nécessite également de déterminer les données les plus appropriées pour le modèle d'évaluation, y compris la durée de vie prévue de l'option, la volatilité et le rendement du dividende et de formuler des hypothèses à leur sujet.

iii) Provisions et éventualités

Le montant comptabilisé comme provision, y compris les risques ou obligations juridiques, contractuels, implicites et autres, est la meilleure estimation de la considération nécessaire pour régler le passif connexe, y compris les charges d'intérêts connexes, en tenant compte des risques et incertitudes entourant l'obligation. De plus, les éventualités ne seront résolues que lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se produiront ou ne se produiront pas. Par conséquent, l'évaluation des éventualités implique intrinsèquement l'exercice d'un jugement important et des estimations de l'issue d'événements futurs. La Corporation évalue ses passifs et éventualités sur la base des meilleures données disponibles, des lois fiscales pertinentes et d'autres exigences appropriées.

iv) Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

Les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation lorsque les faits et circonstances suggèrent que leur valeur comptable pourrait excéder la valeur recouvrable. Lorsque des faits et des circonstances suggèrent que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable, la Corporation doit évaluer, présenter et divulguer toute perte de valeur en résultant. Les indications de dépréciation, ainsi que l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs de prospection et d'évaluation, nécessitent un jugement important. La direction tient compte de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les ressources financières et humaines disponibles, les budgets de prospection prévus, l'importance et les résultats des travaux de prospection effectués antérieurement, les tendances industrielles et économiques et le prix des minéraux.

v) Évaluation des crédits d'impôt liés aux ressources et des crédits d'impôt miniers

Le crédit d'impôt lié aux ressources et le crédit d'impôt minier pour les périodes en cours et antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des autorités fiscales en utilisant les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou pratiquement adoptés à la date de l'état de la situation financière. Des incertitudes existent quant à l'interprétation des réglementations fiscales pour lesquelles certaines dépenses pourraient être refusées par les autorités fiscales dans le calcul des crédits, ainsi qu'au montant et au moment de leur perception.

Le calcul des crédits de la Corporation implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement à l'égard de certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être définitivement déterminé qu'après réception des avis d'imposition et des paiements de l'autorité fiscale compétente. L'écart entre les résultats réels suite à la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourrait nécessiter des ajustements au crédit d'impôt lié aux ressources et au crédit d'impôt minier, aux actifs de prospection et d'évaluation et à la charge d'impôts sur les bénéfices au cours de périodes futures.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

5. Jugements et estimations comptables déterminants (suite)

b) Estimations (suite)

v) Évaluation des crédits d'impôt liés aux ressources et des crédits d'impôt miniers (suite)

Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont tirés de la meilleure estimation de la Corporation et du jugement de la direction, tel que décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente à l'issue de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et donc avoir un impact sur la situation financière de la Corporation et ses flux de trésorerie.

6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de devises numériques. Les devises numériques font généralement partie d'un système décentralisé d'enregistrement des transactions et d'émission de nouvelles unités et s'appuient sur la cryptographie pour sécuriser ses transactions, contrôler la création d'unités supplémentaires et vérifier le transfert d'actifs. Avec l'acquisition de ZeUPay AS par ZeU, la Corporation a acquis \$ 13 309 142 immobilisations incorporelles. Toutefois, au cours des quinze mois clos le 31 mars 2022, la Corporation a déterminé que les actifs étaient dépréciés et les a ramenés à 446 400 \$ d'immobilisations incorporelles, qui ne comprend plus que le logiciel et les listes de clients acquis, tous deux ayant une durée de vie indéterminée.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a déprécié le solde de 446 400 dollars d'immobilisations incorporelles, car elle a abandonné ces activités (note 7).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, en vertu d'un contrat de licence, H2SX a émis un total de 990 000 actions ordinaires à une valeur de 990 \$ pour la technologie et la Corporation a enregistré 990 \$ d'actifs incorporels (Note 7).

7. Actifs de prospection et d'évaluation

	Projet Julie	Projet Le Royal	Projet Manicouagan	Projet Villebon	Projet Notre-Dame	Projet 22F16	Projets en Islande	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 mars 2022	3 478 897	239 504	8 134 609	1 610	104 953	-	3 696 009	15 655 582
Frais d'acquisition	-	-	8 640	8 594	-	-	-	17 234
Renouvellement	206	344	12 000	146	-	-	-	12 696
Prospection	14 564	-	3 761 326	-	183 306	-	260 924	4 220 120
	14 770	344	3 781 966	8 740	183 306	-	260 924	4 250 050
Dépréciation	-	(234 848)	-	-	-	-	(5 582)	(240 430)
31 mars 2023	3 493 667	5 000	11 916 575	10 350	288 259	-	3 951 351	19 665 202
Frais d'acquisition	-	-	-	-	1 685	12 385	-	14 070
Renouvellement	9 815	-	18 625	-	-	-	-	28 440
Prospection	6 778	-	1 162 368	-	608 740	-	250 061	2 027 457
	16 593	-	1 150 993	-	610 425	12 385	250 061	1 112 564
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	(6 281)	(6 281)
31 mars 2024	3 510 260	5000	13 097 568	10 350	898 684	12 385	4 195 131	21 729 378

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Les actifs de prospection et d'évaluation sont décrits plus en détail ci-dessous.

Projet Julie

Le projet Julie est situé à 90 minutes de route de la ville portuaire de Baie-Comeau, sur la côte nord du Québec. Il comporte 294 titres miniers, pour une superficie de 16 226,99 hectares (162,27 km²) contenus dans les feuillets 22K03, 22F13 et 22F14. Le projet est exploré pour le nickel, le cuivre, le cobalt, le palladium, le platine, l'argent et le magnésium.

En 2021, la Corporation a conclu une entente d'achat pour 28 titres miniers adjacents au projet Julie. Conformément à l'accord, la Corporation a émis 100 000 actions ordinaires à une juste valeur attribuée de 27 000 \$ (Note 13), a payé 50 000 \$ au vendeur; et signera un accord NSR en faveur des vendeurs pour 1.5%.

Projet Villebon

Le projet Villebon est situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Le projet est composé de 84 titres miniers.

Au cours d'un exercice antérieur, la Corporation a conclu qu'il y avait des indications que certains des titres constituant l'actif étaient dépréciés et, par conséquent, la Corporation a enregistré une charge de dépréciation pour radier la propriété en 2019.

Projet Le Royal

Le projet, composé de 5 titres miniers pour une superficie de 286,02 hectares, est situé dans le camp minier de lithium de LaCorne, dans la région de l'Abitibi, au Québec. L'acquisition a été réalisée conjointement avec Lepidico Ltd. (ASX : LPD) (anciennement Platypus Minerals Ltd.). St-Georges détient actuellement 90 % du projet et Lepidico 10 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a déterminé que le Projet Le Royal n'était pas économiquement viable pour le moment et l'a déprécié de 234 848 \$.

Projet Manicouagan

Le 27 janvier 2020, la Corporation a conclu une entente pour acquérir 100 % du projet Manicouagan, composé de 77 titres miniers et situé sur la Côte-Nord du Québec. Ce projet était détenu en copropriété par Exploration J. F. Inc. et Frank Dumas (administrateur de la Corporation au moment de l'entente).

Le 6 février 2020, en vertu de l'entente, la Corporation a émis 5 millions d'actions au prix de 0,07 \$ l'action. Les 2 000 000 d'actions émises à Exploration JF Inc. étaient sujettes à une période d'entiercement de 2 ans avec libération graduelle. Les 3 000 000 d'actions émises à Frank Dumas sont sujettes à une période d'entiercement de 60 mois à partir de l'émission ; 50 000 \$ ont été payés en deux versements à Exploration JF Inc. soit 25 000 \$ à la signature et 25 000 \$ à la date anniversaire de l'entente ; et un NSR de 2% a été accordé aux vendeurs ainsi qu'une zone d'influence couvrant les 2 feuillets du SNRC où le projet initial est situé.

En 2020, la Corporation a ajouté 36 nouveaux titres miniers au projet à travers la désignation électronique sur carte.

Le 13 août 2020, la Corporation a conclu une entente visant l'acquisition de deux titres miniers auprès de deux vendeurs indépendants, lesquels sont stratégiquement situés à l'intérieur des limites du projet Manicouagan.

Les conditions de l'acquisition sont les suivantes :

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Projet Manicouagan (suite)

1. L'émission de 600 000 actions ordinaires de la Corporation et un paiement de 10 000 \$ dans les 30 jours suivant l'approbation de la transaction ;(complété)
2. Un paiement de 10 000 \$ à l'anniversaire de 6 mois du premier paiement ; (investi en unités de la Corporation à un prix de 0,10 \$ par unité dans un placement privé clôturé le 25 novembre 2020) et
3. Un paiement additionnel de 25 000 \$ qui doit être souscrit lors du prochain financement de la Corporation, et permettre l'émission d'un nombre estimé de 250 000 actions et 250 000 bons de souscription au prix établi par la Corporation dans son offre ; (investi dans des unités de la Corporation au prix de 0,10 \$ par unité dans un placement privé clôturé le 25 novembre 2020) et
4. L'entente prévoit également la signature d'un accord NSR dans les 30 jours suivant l'acquisition. Le NSR couvrant ces claims sera fixé à 1,5 %, dont 1 % pourra être racheté pour 2 225 000 \$ en tout temps à la discrétion de la Corporation. L'accord NSR devra inclure une option en faveur de l'acheteur pour racheter 0,5% de cette redevance pour 750 000 \$ et les 0,5% de la redevance NSR restante pour 1 500 000 \$.

Les deux titres miniers ont été transférés des vendeurs à la Corporation dans les 10 jours suivant l'achèvement des points (1), (2) et (3).

La juste valeur des 5 600 000 actions émises était de 132 922 \$, basée sur la juste valeur des actions à la date d'émission, moins un escompte pour la période d'entiercement. En outre, la Corporation a émis 350 000 actions d'une juste valeur de 35 000 \$ le 25 novembre 2020 et a payé une contrepartie en espèces de 60 000 \$.

En 2021, la Corporation a ajouté 37 nouveaux titres au projet à travers la désignation sur carte électronique.

Le 17 novembre 2021, la Corporation a conclu une entente pour acquérir la redevance de production de l'un des deux détenteurs de redevances sur le projet Manicouagan. Le 22 novembre 2021, conformément à l'entente, la Corporation a émis 1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur attribuée de 500 000 \$ à Exploration J. F. Inc.

En 2022, la Corporation a ajouté 234 nouveaux titres au projet à travers la désignation sur carte électronique.

En février 2023, 2 titres ont été transférés d'un détenteur, sans frais pour la Corporation, et le projet comprend désormais 388 claims.

Projet Notre-Dame

Le projet Notre-Dame se situe près de la municipalité de Notre-Dame de Lorette sur le flanc nord du Lac St-Jean au Québec. 35 titres miniers ont été acquis par désignation électronique sur carte le 20 décembre 2021 et 81 titres miniers ont été transférés de trois vendeurs contre une royauté. Le projet Notre-Dame comprend maintenant 116 claims pour un total d'environ 64 kilomètres carrés.

Le 24 octobre 2023, la Corporation a annoncé qu'elle avait conclu une entente contraignante avec Slam Exploration Ltd. ("Slam") (TSX:SXL) pour l'option de son projet de minéraux critiques de Niobium Notre-Dame.

Le 5 février 2024, Slam a résilié l'entente pour l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans les claims Notre-Dame.

Projet 22F16

En janvier 2024, la Corporation a acquis 5 titres figurant sur le feuillet 22F16, sans frais.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Technologie d'extraction de lithium

Le 7 décembre 2017, la Corporation et Iconic Minerals Ltd (TSX-V : ICM) ("Iconic") ont conclu un accord définitif de licence technologique exclusive pour tous les sites qui seront exploités par Iconic et/ou ses sociétés affiliées dans l'État du Nevada. En échange d'une licence perpétuelle pour les technologies SX (la suite de technologies d'extraction de lithium exclusive de la Corporation), et ses améliorations futures, Iconic fournira les éléments suivants à la Corporation:

- Investir par voie de placement privé CAD 100 000 \$ dans les capitaux propres de la Corporation dans les 6 mois ou à la prochaine offre de placement privé (Iconic a exécuté l'option d'investir 100 000 \$ dans le capital social de la Corporation lors du placement privé clôturé le 14 janvier 2019) ;
- Émettre au total 5 millions d'actions ordinaires ("Actions") d'Iconic qui seront libérées par étapes, en fonction des objectifs de référence atteints selon le calendrier de performance décrivant les étapes de chaque phase de développement où les Actions seront émises :
 - a) 2 000 000 d'actions à l'achèvement de l'Étape 1: qui est défini par la remise d'un rapport de laboratoire indépendant par la Corporation (reçu le 29 août 2019) ;
 - b) 1 500 000 d'actions à l'achèvement de l'étape 2 : qui est défini par un rapport indépendant décrivant les résultats des opérations minières pilotes initiales et le traitement d'un minimum d'une (1) tonne métrique dans un environnement industriel simulé ; et
 - c) 1 500 000 d'actions à l'achèvement de l'étape 3 : qui est définie par la réception d'un rapport d'évaluation économique préliminaire (PEA) ou à la décision de commercialisation ou au troisième (3e) anniversaire de cet accord en supposant que les autres émissions ont toutes été faites.

Les actions reçues par St-Georges à chaque étape seront entières pour une durée de 36 mois.

- Une redevance perpétuelle d'intérêt sur les revenus nets de 5 % sur tous les minéraux produits sur les sites sous licence des technologies SX.

Le 24 juillet 2019, la Corporation a terminé l'examen indépendant de l'étape 1 et le rapport a été remis à Iconic. Le 29 août 2019, Iconic a émis 2 000 000 d'actions ordinaires à la Corporation (Note 10) d'une juste valeur de 118 293 \$ à l'achèvement de l'étape 1.

Le 18 août 2023, la Corporation a reçu 816 515 actions de Nevada Lithium Resources Inc. (« Nevada Lithium ») à une juste valeur de 244 955 \$ à la suite de la conclusion d'un plan d'arrangement entre Nevada Lithium et Iconic et en tant qu'actionnaire d'Iconic (Note 10). La Corporation a enregistré un gain de 244 955 \$ sur les investissements dans l'état de la perte et du résultat global au 31 mars 2024.

Hydroxyde de lithium

En octobre 2022, la Corporation a reçu la confirmation que la fabrication de l'unité d'électrolyse industrielle construite selon les spécifications de la Corporation était terminée.

En novembre 2022, l'équipement d'hydrolyse pour une production pilote d'hydroxyde de lithium au coût de 62 036 \$ a été reçu et est maintenant entreposé dans un des laboratoires sous-contrat de la Corporation.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Iceland Resources EHF

Le 16 novembre 2016, la Corporation a conclu un accord de principe contraignant avec Iceland Resources EHF, une société d'exploration constituée en vertu des lois de la République d'Islande. Le 28 février 2017, la Corporation et Iceland Resources ont signé une convention d'achat d'entreprise (la « convention d'achat »), par laquelle la Corporation a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Iceland Resources pour une contrepartie totale de 850 000 \$.

Le 6 octobre 2018, la Corporation a conclu un accord d'achat d'actions avec les actionnaires minoritaires d'Iceland Resources pour acquérir la participation restante de 40 % dans Iceland Resources, de sorte qu'Iceland Resources est désormais une filiale en propriété exclusive de la Corporation.

Le 11 octobre 2018, Iceland Resources a signé un accord d'achat et de souscription d'actions avec Spá EHF et Íslensk Vatnsorka EHF pour permettre à Iceland Resources d'acquérir une participation de 15 % dans Íslensk Vatnsorka EHF, une société privée dont le projet principal est Hagavatnsvirkjun, une centrale hydroélectrique de 10 à 20 MW située juste au sud de Langjokull en Islande.

Le 29 juin 2020, la Corporation a signé un accord de principe contraignant pour acquérir toutes les actions émises et en circulation de Melmi ehf (« Melmi »), qui détient une participation de 100 % dans la propriété aurifère Thor. La Corporation n'avait jusque-là qu'une option de 41 %. Selon les termes de l'accord de principe, la Corporation déboursera jusqu'à 775 000 \$ en contrepartie des actions de Melmi comme suit :

- 65 000 \$ lors de la signature de l'entente définitive d'achat d'actions (« Entente définitive ») (payée);
- 60 000 \$ supplémentaires à la première des éventualités suivantes : (a) 90 jours après la signature de l'entente définitive ; et (b) le début du forage sur la propriété Thor (payé);
- Émettre 400 000 \$ de débentures non transférables de la Corporation portant un intérêt annuel de 6 %, échéant 3 ans après l'émission, dont 100 000 \$ seront convertibles en actions ordinaires de la Corporation à un prix attribué de 0,10 \$ par action, 150 000 \$ à un prix attribué de 0,15 \$ par action et 150 000 \$ à un prix attribué de 0,20 \$ par action (note 13);
- À titre de contrepartie supplémentaire, sous réserve que toutes les demandes de licences aient été accordées, émettre 250 000 \$ de débentures non transférables de la Corporation portant un intérêt annuel de 6 %, échéant 3 ans à compter de l'émission et convertibles en actions de la Corporation à un prix attribué de 0,20 \$ par action. (Cette exigence n'a pas encore été remplie.)

La juste valeur des paiements en espèces et des débentures convertibles a été établie à 519 573 \$ étant fondée sur un taux d'actualisation de 19 % et sur un modèle d'établissement des prix de Black Scholes pour la caractéristique de conversion.

Le 25 novembre 2023, Iceland Resources a acquis des droits de surface et des droits miniers auprès de propriétaires privés sur le projet Elbow Creek.

Selon les termes de l'accord, la filiale a accordé aux propriétaires fonciers une royauté de 2,5 %, dont 1,3 % peut être rachetée pour 1,3 million de dollars américains dans les 90 jours suivant l'achèvement d'une étude de faisabilité finale sur le projet. Tout paiement supplémentaire versé aux propriétaires avant la mise en production sera déduit des paiements futurs de redevances, à l'exception de l'option de rachat partiel. La Corporation a déboursée 50 000 USD pour avoir accès au projet.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Métallurgie St-Georges

Le 27 février 2020, la Corporation a constitué une nouvelle filiale, Métallurgie St-Georges. Cette entité est détenue à 100% par la Corporation.

Le 9 juillet 2020, Métallurgie St-Georges a conclu une entente de service d'usine pilote avec Carrefour innovation sur les matériaux de la MRC des Sources (« CIMMS »), un laboratoire québécois financé par l'État. L'entente a permis à Métallurgie St-Georges d'accéder à une usine pilote de traitement métallurgique du lithium.

Altair International : Le 1er décembre 2020, la Corporation a signé un accord de principe engageant avec Altair International Corp. (« Altair ») (US-OTC : ATA0), en vertu de laquelle la Corporation s'est engagée à donner accès à sa technologie de traitement du lithium en instance de brevet pour les gisements minéraux de lithium dans l'argile, et a également convenu de développer conjointement un procédé industriel brevetable de recyclage de batteries de véhicules électriques.

En échange de l'accès à la technologie de traitement du lithium et dans le cadre de leur contribution au développement de la propriété intellectuelle brevetable liée au recyclage des batteries EV, Altair émettra un total de 6 000 000 d'actions ordinaires en 3 tranches à mesure que les étapes mutuellement convenus seront atteints. Altair effectuera également un paiement total en espèces de 300 000 USD à la Corporation. Les deux entreprises contribueront à parts égales à l'effort de recherche et développement sur le recyclage des batteries et à la conception et à la construction d'un circuit pilote industriel de recyclage des batteries dans les installations sous contrat de la Corporation au Québec.

Le 12 février 2021, la Corporation et Métallurgie St-Georges, et Altair ont conclu un accord de licence et de redevances permettant à Altair de concéder sous licence les méthodes et la technologie d'extraction en instance de brevet de Métallurgie St-Georges pour la séparation, la récupération et la purification du lithium et d'agir en tant qu'agent de la technologie en développement de la Corporation dans le recyclage des batteries.

Conformément à l'accord de licence et de redevance, Métallurgie St-Georges accordera à Altair une licence non exclusive pour utiliser la technologie d'extraction du lithium pour l'un des projets de lithium d'Altair aux États-Unis. En échange de la licence, Altair a accepté d'accorder à la Corporation une redevance sur les revenus nets de 5 % sur tous les métaux et minéraux extraits et traités à l'aide de l'une des méthodes ou technologies de la Corporation.

Au cours des quinze mois clos le 31 mars 2022, la Corporation a reçu 2 000 000 d'actions d'Altair à une juste valeur de 557 920 \$ (Note 10).

Corporation EVSX

Le 20 janvier 2021, la Corporation a constitué une nouvelle filiale, Corporation EVSX (« EVSX »). Cette entité est détenue à 100% par la Corporation.

Le 12 mars 2021, EVSX a signé un accord définitif avec un nouveau partenaire, ID Manic. L'accord définit les obligations mutuelles et les contributions des partenaires dans le cadre de l'étude de faisabilité sur le recyclage des batteries, pour un montant total de 600 000 \$, dont 300 000 \$ proviennent des fonds disponibles de la Corporation.

Le 26 juillet 2021, EVSX a reçu une subvention du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour initier un partenariat entre les institutions académiques et EVSX dans le cadre d'une nouvelle initiative nommée « Une initiative d'économie circulaire pour développer une filière de production québécoise » visant à développer au Québec une production d'engrais à partir de produits recyclés de batteries au lithium-ion.

Acquisition à Baie-Comeau : En avril 2022, la Corporation a fait une offre pour acquérir trois terrains contigus à Baie-Comeau totalisant environ 5 000 mètres carrés pour 400 000 \$. EVSX a versé un acompte de 100 001 \$ en mai 2022, et le solde de 300 000 \$ est payable dans les 730 jours. (Note 22)

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

En juin 2022, EVSX a acquis un bâtiment à Baie-Comeau pour accueillir la première phase de son développement. EVSX a clôturé l'acquisition avec 258 694 \$ en espèces et a commencé à générer des revenus en juillet 2022 à partir du loyer commercial de l'immeuble.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, EVSX a enregistré des revenus de location de 48 015 \$ (2023- 36 010 \$) provenant de la location commerciale de l'immeuble.

Circuits industriel de traitement de batteries : En juillet 2022, EVSX a commandé et déboursé des paiements pour la fabrication de trois circuits industrielles de traitement de batteries.

AraBat S.R.L. En septembre 2022, EVSX a signé un protocole d'accord contraignant avec AraBat S.R.L., une société de technologie de recyclage de batteries en Italie. Il donne aux partenaires quatre mois pour conclure un accord de partenariat détaillé, dans lequel EVSX lancera la planification du déploiement de sa solution frontale pour fabriquer du concentré de minéraux critiques à partir des batteries usagées achetées par Arabat en Italie et dans les pays européens adjacents.

Le 6 octobre 2023, EVSX et AraBat ont conclu un accord contraignant pour établir une coentreprise afin de construire une usine de traitement de batteries dans la région italienne de Puglia. Les futurs partenaires ont convenu de travailler sur un accord final à exécuter au cours du premier trimestre 2024 pour établir une société italienne détenue conjointement, soit majoritairement par AraBat (51 %) et EVSX (49 %).

Usine de recyclage de batteries à Thorold : En décembre 2022, EVSX a conclu un contrat de location pour l'emplacement de ses activités ontariennes de recyclage et de traitement des minéraux de batteries au sein du complexe Bioveld sous l'égide du centre intermodal de Thorold et de l'Autorité portuaire de Hopa à Niagara, en Ontario (Note 20).

En décembre 2022, la Corporation et Call2Recycle Canada Inc. ont conclu un protocole d'entente pour trier et traiter un volume de batteries avec EVSX au complexe Bioveld.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, EVSX a reçu deux circuits industriels à Thorold.

Corporation H2SX

Le 14 janvier 2022, Corporation H2SX (« H2SX ») a été constituée en tant que filiale en propriété exclusive.

Le 25 avril 2022, H2SX a signé un accord final avec la société sud-coréenne Wintech Energy Corp. (« Wintech Energy »). L'accord permet à H2SX d'accéder à la technologie d'hydrogène vert de Wintech Energy. Par cet accord, Wintech Energy devient actionnaire de H2SX.

H2SX acquiert une licence mondiale non exclusive ainsi qu'une licence exclusive pour les territoires de l'Islande, de l'État du Nevada aux États-Unis et des provinces du Québec et de l'Ontario au Canada. La licence exclusive couvre également les opérations entièrement basées sur les ressources naturelles au Canada. La propriété intellectuelle supplémentaire développée par les partenaires sera détenue en copropriété, à moitié par H2SX et à moitié par les concédants de licence.

Conformément à l'accord, H2SX a émis un total de 990 000 actions ordinaires représentant 9,9 % de ses actions ordinaires, en faveur de Wintech (4,95 %) et ZeeOne (4,95 %). Les parties ont reçu des bons de souscription privilégiés de 5 ans avec un taux de conversion représentant potentiellement 10% des actions en circulation de H2SX au prix de 0,0001 \$ par action. Les parties ont également reçu une série de bons de souscription d'étape de 5 ans pouvant être exercés au prix de 0,0001 \$ par action.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Au **31 mars 2024**, la Corporation détenait 90.10 % de H2SX.

Le 14 février 2023, H2SX et Altima Resources Ltd. (« Altima ») ont conclu un accord de principe engageant pour aller de l'avant avec la production d'hydrogène bon marché et propre (ccH₂TM) au Canada. H2SX s'associera et travaillera sur une base exclusive avec Altima en Colombie-Britannique et en Alberta dans le domaine du gaz naturel et pour des projets et entreprises ayant une production traditionnelle de gaz naturel de 65 mpcj ou moins. Conformément aux dispositions des conditions, Altima émettra 6 000 000 d'actions ordinaires à H2SX à l'issue des étapes définies dans le calendrier des actions de performance comme suit :

- 2 000 000 d'actions sur remise d'un rapport préliminaire d'ingénierie technologique.
- 2 000 000 d'actions sur réception d'un rapport d'ingénierie détaillé adapté au projet initial d'Altima.
- 2 000 000 d'actions sur remise d'une Étude Économique Préliminaire ou d'une Étude de Préfaisabilité

Outre l'émission d'actions de performance, Altima s'est engagée à construire une installation de traitement de l'hydrogène en utilisant la technologie brevetée.

Au **31 mars 2024**, aucune action n'a été émise.

Kings of the North Corp. (KOTN)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Corporation a constitué une filiale en propriété exclusive, KOTN, pour faciliter les transactions minières au Canada.

Vente de Kings of the North Corp.

Le 29 mai 2019, la Corporation et les actionnaires minoritaires de KOTN ont conclu un accord d'achat d'actions avec BWA, en vertu duquel BWA a acquis toutes les actions émises et en circulation de KOTN pour une contrepartie globale de 7 500 000 \$ ou environ 4 400 000 £ d'obligations convertibles sans intérêt (« Obligations ») non garanties avec une date de remboursement initiale de trois ans suivant leur émission à un prix minimum de 0,005 £ par action au moment de la conversion.

Le 30 septembre 2019, les actionnaires de BWA ont voté en faveur de l'acquisition de KOTN. La Corporation a reçu 2 451 409 £ (4 183 000 \$ CA) de billets convertibles d'une juste valeur de 2 698 575 \$ à la conclusion de la vente (note 11) et a comptabilisé un gain sur la cession de 1 445 974 \$.

En décembre 2020, la Corporation a mis fin à l'entente avec BWA pour racheter 100 % de KOTN. La Corporation a intenté une action en justice pour obtenir le remboursement intégral et l'indemnisation de ses dépenses liées à l'accord et aux dettes impayées de BWA et KOTN, ainsi que pour examiner les actions potentielles au nom de ses actionnaires et en tant qu'actionnaire et créancier de BWA.

En février 2024, un accord satisfaisant a été conclu avec BWA. La Corporation a converti un montant de 731 124 £ en 146 224 800 actions ordinaires de BWA à une juste valeur de 1 170 467 \$ sur la base du prix de marché en vigueur à la date d'émission. Les actions converties seront assujetties à une restriction de vote pendant trois ans sur les questions relatives à l'élection des administrateurs de BWA ou sur des questions relatives à la composition de la direction. La balance des obligations de 1 420 285 £ détenus par la Corporation a été restitué à BWA sans compensation supplémentaire afin d'être annulé. Certains détenteurs minoritaires d'obligations ont également restitué leurs titres à BWA pour annulation. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation détient 149 224 800 actions de la BWA.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a enregistré un gain de 1 170 467 \$ sur le règlement hors-cour avec BWA.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

La Corporation comptabilise les actions de BWA Group PLC à la juste valeur par le biais du résultat net

Au 31 mars 2024	Participation détenue	Juridiction
BWA Group PLC ("BWA")	19.54 %	Royaume-Uni

8. Technologie pair à pair, décentralisée et distribuée et ses obligations

Prego International Group AS

Le 8 février 2021, ZeU a signé un accord définitif pour acquérir toutes les actions émises et en circulation de Prego International Group AS (Prego), par l'intermédiaire de ZeUPay Inc. (ZeUPay) pour une contrepartie de 8 125 000 \$.

La principale raison derrière l'acquisition de Prego était d'acquérir le support bancaire traditionnel pour la plate-forme Mula ainsi que les autres initiatives DeFi et Gaming de ZeU. ZeUPay offre une couverture KYC et AML héritée par défaut pour une suite d'initiatives. Le goodwill acquis était l'excédent du prix d'achat à la juste valeur sur l'actif net de Prego, dont des montants importants avaient été passés en charges au cours des années précédentes et non capitalisés.

Le 2 mars 2021, ZeU a finalisé l'acquisition de Prego via à travers sa filiale ZeUPay. Prego a changé son nom à ZeUPay AS lorsque la transaction a été effectuée.

ZeUPay AS a mis en place une plateforme de micro-paiements et de services de transfert de fonds basée en Norvège. Au cours de l'année 2021, les politiques et la structure des frais des banques de compensation ont rendu le modèle d'entreprise impossible à poursuivre en raison de nouveaux coûts excessifs.

L'activité a été interrompue en août 2022 et les tentatives de la Corporation pour remplacer la structure d'origine ont échoué. Les activités de ZeUPay AS ont été complètement arrêtées le 30 septembre 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, ZeU a réglé les éléments de dettes suivants :

- 1 514 910 \$ de comptes créditeurs et de prêts de ZeUPay AS ;
- Une débenture convertible de 7 500 000 \$ émise pour l'accord d'achat, plus intérêts courus de 935 753 \$ (Note 13) ;
- 35 000 \$ d'honoraires d'administrateurs payables.

Ces frais ont été réglés au moyen d'un billet à ordre de 175 000 \$ et de 4 130 000 actions de ZeU d'une valeur de 227 150 \$. La Corporation a enregistré un gain de 7 966 523 \$ sur le règlement de dette. La Corporation a enregistré une obligation d'émettre des actions de 227 150 \$ pour le règlement de dette, et celle-ci ont été émises après l'exercice clos le 31 mars 2023.

MoneyLine Sports Inc.

Le 4 mai 2021, ZeU a conclu une lettre d'intention avec MoneyLine Sports Inc (« MoneyLine »), une plateforme sous licence et un fournisseur de contenu sportif en streaming, pour acquérir tous leurs titres en circulation.

Le 11 août 2021, ZeU a signé l'accord définitif pour acquérir toutes les actions émises et en circulation de MoneyLine par l'intermédiaire de ZeU Gaming Inc. (« ZeU Gaming »), une filiale en propriété exclusive de ZeU pour une contrepartie totale de 1 501 500 \$.

Le 20 août 2021, ZeU a fourni une somme principale de 25 000 \$ à MoneyLine sans intérêts payables sur le principal impayé.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

8. Technologie pair à pair, décentralisée et distribuée et ses obligations (suite)

Le 24 septembre 2021, ZeU n'a pas effectué la diligence raisonnable requise pour finaliser la transaction et a reçu un avis de MoneyLine de son intention de se retirer de la transaction proposée. L'accord d'achat d'actions avec MoneyLine a été annulé. Aucun titre n'a été émis.

Le 25 novembre 2022, ZeU a envoyé un avis à MoneyLine demandant le remboursement du billet à ordre de 25 000 \$ d'ici le 26 décembre 2022.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a déprécié le billet à ordre de 25 000 \$.

Borealis Derivatives DEX ehf

ZeU a développé le un marché de dérivés avec sa plateforme de marché pour Borealis Derivatives DEX ehf ("Borealis"), qui est un marché décentralisé, distribué et digitalisé de dérivés. La phase de pseudo-codage de la plateforme du Marketplace a été lancée avec un effort initial axé sur le développement de jeton garanti par des actifs collatéraux.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, ZeU a été déconsolidée des états financiers de la Corporation.

9. Frais de recherche et développement

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la corporation a engagé des dépenses de recherche et développement de 39 751 \$ (2023- 18 682 \$) relative à la demande de brevet d'un procédé d'extraction de minerais.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, EVSX a engagé des dépenses de recherche de 188 565 \$ (2023- 396 845 \$ capitalisé) liés à l'usine de recyclage de batteries.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, SXM a engagé des dépenses de 53 863 \$ (2023 - 93 305 \$) liées au développement de processus d'extraction de minerais mettant l'accent sur des approches écologiques et économiques.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, H2SX a engagé 18 149 \$ (2023- 195 975 \$) pour le développement de solutions novatrices de production d'hydrogène propre et bon marché. Les travaux ont consisté en une révision indépendante du procédé licencié, en de nouvelles recherches fondamentales pour le développement de nouveaux produits à base de carbone et la conception de l'usine industrielle.

Le stade technologique et commercial n'ayant pas encore été atteint, toutes ces dépenses ont été passées en charges dans l'état consolidé des pertes et des pertes globales. Les dépenses futures liées à la technologie pourraient répondre aux exigences et être capitalisées à ce moment-là.

10. Titres négociables et investissement capitaux

Les titres négociables sont constitués d'actions de sociétés cotées en bourse. Les titres négociables sont comptabilisés à leur juste valeur marchande. La Corporation détient les placements suivants aux 31 mars 2024 et 2023 :

	31 mars 2024		31 mars 2023	
	Nombre d'actions	Juste valeur \$	Nombre d'actions	Juste valeur \$
Iconic Minerals Ltd. ("Iconic") ⁽¹⁾	2 000 000	50 000	2 000 000	200 000
ThreeD Capital Inc. ⁽²⁾	-	-	300 000	102 000
Altair International Corp. ⁽³⁾	80 000	10 270	80 000	5 525
BWA Group PLC ⁽⁴⁾	149 224 800	1 174 137	3 000 000	-
Nevada Lithium Resources Inc. ⁽⁵⁾	142 515	21 377	-	-
ZeU Technologies Inc. ⁽⁶⁾	8 276 519	289 678	-	-
		1 545 462		307 525

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

10. Titres négociables et investissement capitaux (suite)

- (1) Le 29 août 2019, Iconic a émis 2 000 000 d'actions ordinaires d'une juste valeur de 118 293 \$ à la Corporation à l'issue de la complétion de l'étape 1. Les actions étaient entières pendant trois ans (note 7).
- (2) Le 25 novembre 2020, la Corporation a reçu 300 000 actions ordinaires de ThreeD au prix de 0,48 \$ par action et un paiement en espèces de 6 000 \$ pour l'acquisition de 1 500 000 unités de la Corporation au prix de 0,10 \$ par unité dans un placement privé clôturé le 25 novembre 2020.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a vendu 300 000 actions de ThreeD pour un produit de 75 347 \$ (coût 144 000 \$), et a enregistré une perte de 68 653 \$ sur la vente d'actions de ThreeD.

- (3) En janvier 2021, la Corporation a reçu 2 000 000 d'actions d'Altair International Corp. (USOTC : ATA0) à la signature de l'accord de principe engageant (Note 7).

Le 15 mars 2023, Altair International Corp. a réalisé une consolidation d'actions sur une base de vingt-cinq pour un. Suivant la consolidation, la Corporation détient 80 000 actions d'Altair International Corp.

- (4) Au 31 décembre 2020, la Corporation était un actionnaire important de BWA mais n'avait plus la capacité de nommer un dirigeant ou un administrateur de BWA. La Corporation n'avait plus d'influence significative sur BWA ; par conséquent, l'investissement était comptabilisé à sa juste valeur. Au 31 décembre 2020, le dernier cours significatif des actions de BWA était de 0,002 £, et les actions étaient peu négociées. La direction a estimé à l'époque qu'il faudrait plusieurs années pour céder les actions BWA sur la base du volume de négociation actuel et a donc déprécié l'investissement à nil \$. Le 31 décembre 2020, la Corporation a enregistré une perte de valeur de 402 451 \$ liée aux actions de BWA.

Le 25 juillet 2022, la Corporation a vendu 57 000 000 actions de BWA, représentant la majorité de sa participation dans BWA, à G&O Energy Investments Ltd. pour un montant de 57 000 \$, qui reste à recevoir.

En février 2024, la Corporation a converti un montant de 731 124 £ de ses billets en 146 224 800 actions ordinaires de BWA à la juste valeur de 1 170 467 \$ (note 7).

- (5) Le 18 août 2023, la Corporation a reçu 816 515 actions de Nevada Lithium (note 7).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a vendu 674 000 actions de Nevada Lithium pour un produit de 146 310 \$ (coût de 202 000 \$), et la Corporation a enregistré une perte de 55 890 \$ à la vente des actions de Nevada Lithium.

- (6) Au 31 mars 2024, la Corporation n'a plus d'influence significative sur ZeU et l'investissement est comptabilisé à sa juste valeur.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a vendu 3 246 000 actions de ZeU pour un produit de 16 650 \$ (coût de 217 376 \$), et a enregistré une perte de 200 726 \$ au moment de la vente.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, la Corporation a enregistré une perte de 325 269 \$ (2023- nil\$) à la vente de certaines actions et une perte non réalisée de 385 540 \$ (2023- 20 632 \$) sur les titres négociables détenus.

11. Investissement en billets convertibles

Le 30 septembre 2019, la Corporation a reçu 2 451 409 £ de billet convertible d'une juste valeur de 2 698 575 \$ à la clôture de la vente de KOTN à BWA (note 7). Le billet convertible BWA est non garanti, sans intérêt avec une date de remboursement initiale de 3 ans à compter de son émission, et convertible en actions de BWA à un prix minimum de 0,005 £ par action au moment de la conversion ou au prix pondéré des 10 jours de bourse consécutifs précédant la conversion. L'option de conversion est limitée à 29 % des droits de vote à la date de conversion. Le 31 octobre 2019, la Corporation a converti 300 000 £ (note 10) d'une juste valeur de 459 443 \$ en 60 000 000 actions de BWA. Au 31 décembre 2019, le capital restant dans le billet convertible est de 2 151 409 £ et la juste valeur est de 2 213 564 \$.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

11. Investissement en billets convertibles (suite)

En raison d'un différend juridique survenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Corporation a déterminé que la probabilité de recevoir une valeur en temps opportun pour le billet était mise en doute. En conséquence, le montant principal du billet convertible à recevoir de BWA de 2 151 409 £ d'une juste valeur de 2 238 797 \$ a été déprécié cette année-là.

Le 29 juillet 2022, la Corporation a envoyé un avis de conversion à BWA pour convertir une partie de ses billets convertibles en 116 412 500 actions ordinaires de BWA. BWA a refusé la conversion. Les avocats de la Corporation au Royaume-Uni ont envoyé à BWA une mise en demeure en réponse à leur refus d'honorer leur obligation.

Le 28 novembre 2022, la Corporation a engagé une action en justice contre BWA devant la *High Court of Justice, Business and Property Court of England & Wales*.

En mars 2023, la Corporation a rencontré les représentants de BWA pour étudier les scénarios de règlement possibles.

En février 2024, un accord satisfaisant a été conclu avec BWA. La Corporation a converti un montant de 731 124 £ en 146 224 800 actions ordinaires de BWA à une juste valeur de 1 170 467 \$ sur la base du prix de marché en vigueur à la date d'émission. La balance des obligations de 1 420 285 £ détenus par la Corporation a été restitué à BWA sans compensation supplémentaire afin d'être annulé.

12. Compte créditeurs et charges à payer

	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$
Compte créditeurs (Note 18)	1 918 389	4 225 156
Charges à payer (Note 18)	252 350	467 458
	<u>2 170 739</u>	<u>4 692 614</u>

13. Débentures convertibles

Le tableau de continuité des débentures convertibles au 31 mars 2023 et 2022 est le suivant :

	Débenture convertible à la juste valeur	Dette remboursable sur demande au coût amorti	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2022	5 628 913	4 382 144	10 011 057
Émises	-	175 000	175 000
Charges de désactualisation et intérêts	1 294 001	280 128	1 574 129
Règlement	(6 902 357)	(465 479)	(7 367 836)
Taux de change	(8 599)	(47 880)	(56 479)
Solde au 31 mars 2023	11 958	4 323 913	4 335 871
Court terme	(11 958)	(4 323 913)	(4 335 871)
Long terme	-	-	-

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Débentures convertibles (suite)

Le tableau de continuité des débentures convertibles aux 31 mars 2024 et 2023 est le suivant :

	Débiteure convertible à la juste valeur	Dette remboursable sur demande au coût amorti	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2023	11 958	4 323 913	4 335 871
Charge de désactualisation et intérêts	1 079	280 127	281 206
Paieement	-	(20 000)	(20 000)
Déconsolidation d'une filiale	(13 037)	(4 584 040)	(4 597 007)
Solde au 31 mars 2024	-	-	-

a) Débentures convertibles émises en 2018

Le 5 juillet 2020, les débentures convertibles d'une valeur nominale de 3 157 524 \$ émises en 2018 sont arrivées à échéance. Une partie de ces débentures convertibles, d'une valeur nominale de 2 801 274 \$, n'a pas été renouvelée et est maintenant exigible et sont présentée comme dette remboursable sur demande.

Le 7 juillet 2020, ZeU a conclu des accords de modification avec les détenteurs de débentures pour modifier les conditions des débentures convertibles restantes de 2018 d'une valeur nominale de 371 354 \$. Le solde du capital plus les intérêts courus totalisant 427 695 \$ ont été convertis en débentures convertibles 2020 selon les modalités décrites ci-dessous.

Au 31 mars 2024, la valeur comptable, y compris capital et les intérêts de la dette remboursable était nil \$ (2023 - 4 148 913 \$), et les intérêts débiteurs comptabilisés au cours de l'exercice étaient de 280 127 \$ (2023 - 280 128 \$).

b) Débentures convertibles émises en 2020

Le 7 juillet 2020, ZeU a conclu des accords de modification avec certains des détenteurs de débentures de 2018 afin de modifier les conditions des débentures convertibles d'une valeur nominale plus les intérêts courus de 427 695 \$, qui sont venues à échéance le 5 juillet 2020.

Aux termes des débentures modifiées (« débentures modifiées »), la date d'échéance a été prolongée de deux ans du 5 juillet 2020 au 5 juillet 2022, et en échange :

- (1) Le prix de conversion plancher du capital des débentures modifiées a été réduit de 1,00 \$ à 0,25 \$ par action
- (2) L'intérêt est passé de 10% à 12%
- (3) Les débentures modifiées ont désormais priorité sur toutes les dettes non garanties
- (4) ZeU a émis 1 718 972 bons de souscription d'une durée de 2 ans et d'un prix d'exercice de 0,30 \$ par action ordinaire achetée pour chaque tranche de 0,25 \$ du principal de la débenture originale plus les intérêts courus. Le produit des bons de souscription servira à racheter les débentures s'il n'a pas été remboursé ou converti au moment de l'exercice des bons de souscription.

La juste valeur de la nouvelle débenture convertible à sa création a été déterminée à 371 354 \$ et la juste valeur des bons de souscription émis pour cette modification était de 160 724 \$. La juste valeur de la débenture convertible a été déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché de 17 %, et la juste valeur des bons de souscription émis a été estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes (cours de l'action de 0,18 \$, prix d'exercice de 0,3 \$, volatilité de 200 %, taux d'intérêt sans risque de 2,40 %, escompte pour manque de liquidité de 35 % et rendement en dividendes de 0 %).

Au 31 mars 2024, la valeur comptable, dont le capital et les intérêts, des débentures convertibles modifiées de 2020 était nil \$ (2023 - 11 958 \$), et les intérêts débiteurs comptabilisés au cours de la période étaient de 1079 \$ (2023-3258 \$).

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Débentures convertibles (suite)

c) Débentures convertibles émis en 2021

Le 2 mars 2021, ZeUPay a émis 7 500 000 \$ de débentures convertibles pour l'acquisition de Prego.

Les débentures ZeUPay arrivent à échéance dans 4 ans à compter de leur émission et portent intérêt au taux de 6,00 % par an jusqu'à la première des dates suivantes : (i) leur date de conversion ou (ii) 48 mois à compter de la date de clôture (la « date d'échéance »). Les intérêts sur les débentures ZeUPay peuvent, à la seule discrétion de ZeUPay, être payés (i) en espèces ou (ii) par l'émission de la valeur équivalente en actions ordinaires de ZeUPay à un prix par action égal au plus élevé de (a) 1,00 \$ et (b) le dernier prix de financement de ZeUPay.

Le montant principal des débentures ZeUPay, ainsi que les intérêts courus, seront automatiquement convertis en actions ordinaires de ZeUPay à la première des dates suivantes : (i) la date d'échéance et (ii) la survenance d'un événement de liquidité, à un prix de conversion égal au plus élevé de : (a) 1,00 \$ et (b) le dernier prix de financement de ZeUPay.

Les détenteurs de débentures ZeUPay ont le droit de convertir la totalité du montant en capital des débentures ZeUPay, ainsi que les intérêts courus sur celles-ci, en actions ordinaires de la Société à un prix égal au plus élevé de : (i) 1,00 \$ et (ii) le prix moyen des actions pondéré en fonction du volume sur 5 jours de bourse, à tout moment avant la première des dates suivantes : (i) la date d'échéance et (ii) la survenance d'un événement de liquidité. La juste valeur de la composante dette au départ a été déterminée à 4 134 720 \$, selon un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque de 17 %, et la valeur résiduelle de 3 365 280 \$ a été comptabilisée dans l'excédent de capital.

Le 31 mars 2023, ZeU a réglé la débenture convertible de 7 500 000 \$ émise pour ZeUPay AS plus les intérêts courus de 935 753,42 \$ et les compte créditeurs et prêts de 1 514 910 \$ de ZeUPay AS, avec un billet à ordre de 175 000 \$ et 4 130 000 actions de ZeU évaluées à 227 150 \$ (note 7). La Corporation a enregistré un gain de 7 966 523 \$ sur le règlement de la dette. 4 130 000 actions de ZeU ont été émises le 13 avril 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, le solde du billet à ordre de 175 000 \$ émis pour le règlement de la dette était de 155 000 \$ (2023 – 175 000 \$).

14. Capital social

a) Actions ordinaires

La Corporation est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023

Le 1^{er} nov. 2022, la Corporation a clôturé la première tranche d'un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditives au prix de 0,25 \$ pour un total brut de 1 425 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un demi-bon de souscription d'actions accréditives. Chaque demi-bon de souscription accréditif permet à son détenteur d'acheter une demi-action au prix d'exercice de 0,29 \$ jusqu'au 1^{er} nov. 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 75 000 \$ en espèces et a émis 300 000 bons de souscription d'une valeur de 40 692 \$ à un prix d'exercice de 0,29 \$ jusqu'au 1^{er} nov. 2025.

Le 18 novembre 2022, la Corporation a clôturé la deuxième tranche d'un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditives au prix de 0,25 \$ pour un total brut de 1 800 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un demi-bon de souscription d'actions accréditives. Chaque demi-bon de souscription accréditif permet à son détenteur d'acheter une demi-action au prix d'exercice de 0,29 \$ jusqu'au 1^{er} nov. 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 108 000 \$ en espèces et a émis 432 000 bons de souscription d'une valeur de 60 379 \$ à un prix d'exercice de 0,29 \$ jusqu'au 18 nov. 2025.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. Capital social (suite)

a) Actions ordinaires (suite)

Le 30 déc. 2022, la Corporation a clôturé un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditives au prix de 0,41 \$ pour un total brut de 2 050 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un bon de souscription d'actions. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,50 \$ jusqu'au 30 déc. 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 123 000 \$ en espèces.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Corporation a émis 896 733 actions ordinaires pour des bons de souscription exercés pour un produit de 165 896 \$, dont 3 895 \$ reste à recevoir, et a émis 503 267 actions ordinaires pour régler des comptes créditeurs de 93 104 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024

Le 26 juin 2023, la Corporation a clôturé un placement privé sans intermédiaire d'unités accréditives au prix de 0,18 \$ pour un produit brut total pouvant atteindre 396 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un bon de souscription d'action. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,30 \$ par action jusqu'au 26 juin 2026. La Corporation a payé des frais d'intermédiation de 23 760 \$ en espèces et a émis 132 000 bons de souscription d'intermédiaires d'une juste valeur de 10 713 \$ au prix d'exercice de 0,30 \$ par action jusqu'au 26 juin 2026.

Le 14 sep. 2023, la Corporation a clôturé la première tranche d'un placement privé d'unités au prix de 0,10 \$ pour un produit total brut de 625 500 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,15 \$ jusqu'au 14 sep. 2025. La Corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 3 000 \$ en espèces et a émis 30 000 bons de souscription à une juste valeur de 721 \$ et à un prix d'exercice de 0,15 \$ jusqu'au 14 sep. 2025.

Le 23 nov. 2023, la Corporation a clôturé un placement privé de 14 259 260 unités accréditives au prix de 0,135 \$ l'unité, pour un produit total brut de 1 925 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la Corporation sur une base accréditive et d'un bon de souscription d'action accréditive. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action au prix de 0,175 \$ jusqu'au 23 nov. 2025. Dans l'éventualité où le prix de négociation sur le CSE atteint 0,25 \$ au cours d'une journée, la Corporation peut accélérer la date d'expiration en émettant un avis au détenteur. La Corporation a payé une commission d'intermédiation en espèces de 115 500 \$ et a émis un total de 855 556 bons de compensation d'une juste valeur de 27 675 \$ à un intermédiaire indépendant.

Le 20 déc. 2023, la Corporation a clôturé un placement privé de 7 703 700 unités accréditives à un prix de 0,135 \$ l'unité pour un produit total brut de 1 040 000 \$. Chaque unité accréditive est composée d'une action ordinaire du capital de la corporation sur une base accréditive et d'un bon de souscription d'actions accréditives. Chaque bon de souscription d'actions accréditives permet à son détenteur d'acheter une action au prix d'exercice de 0,175 \$ jusqu'au 20 déc. 2025. Dans l'éventualité où le prix de négociation sur le CSE atteint 0,25 \$ au cours d'une journée, la corporation peut accélérer la date d'expiration en envoyant un avis au détenteur. La corporation a payé des honoraires d'intermédiation de 62 400 \$ en espèces et a émis 462 222 bons de compensation d'une juste valeur de 19 623 \$ à un prix d'exercice de 0,175 \$ valide jusqu'au 20 déc. 2025.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la corporation a reçu une créance de souscription de 3 895 dollars de l'exercice précédent. Le solde de la créance de souscription au 31 mars 2024 est nil\$ (2023 - 3 895 \$).

b) Actions privilégiées

La Corporation est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale. La Corporation n'a émis aucune actions privilégiées.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. Capital social (suite)

c) Réserve pour paiements fondés sur des actions

Le compte de réserve pour les paiements fondés sur des actions est utilisé pour enregistrer la juste valeur cumulée des options reconnues comme des paiements fondés sur des actions. La réserve est augmentée de la juste valeur de ces éléments lors de l'acquisition des droits et est réduite des montants correspondants lorsque les options sont exercées (Note 15).

Au 31 mars 2024, la Corporation a enregistré un surplus d'apport de 5 530 846 \$ (2023 – 6 800 748 \$) lié aux options et de 6 079 740 \$ (2023 – 6 811 175 \$) lié aux bons de souscription.

d) Bons de souscription

Le tableau ci-dessous résume le mouvement dans les bons de souscription entre le 31 mars 2022 et le 31 mars 2024 :

	Nombre de bons de souscriptions	Moyenne pondérée du prix d'exercice
		\$
Solde le 31 mars 2022	35 265 769	0,57
Octroyé	12 182 00	0,376
Exercé	(1 400 000)	0,185
Expiré	(2 810 720)	0,185
Solde le 31 mars 2023	43 237 049	0,55
Octroyé	35 487 738	0,18
Expiré	(21 248 426)	1,059
Solde le 31 mars 2023	57 476 361	0,281

Le 25 novembre 2022, 2 810 720 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Le 21 juin 2023, 530,000 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Le 5 février 2024, 1 428 571 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Le 3 mars 2024, 18 141 522 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

Le 12 mars 2024, 1 148 333 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. Capital social (suite)

d) Bons de souscription (suite)

Le 2 septembre 2022, la Corporation a élu d'exercer son droit d'accélérer la date d'expiration de certains bons de souscription émis lors de ses financements par placement privé suivant :

<u>Bons de Souscription</u>	<u>Date d'expiration actuelle</u>	<u>Date d'expiration révisée</u>
1 428 571	5 février 2023	5 février 2024
10 000 000	Prix d'exercice de 0,65 \$ pour les 18 mois suivant la date de clôture et de 1,05 \$ pour les 18 mois suivants.	Prix d'exercice de 0,65 \$ pour les 30 mois suivant la date de clôture et de 1,05 \$ pour les 6 mois suivants.
7 831 632	Prix d'exercice de 0,75 \$ pour les 18 mois suivant la date de clôture et de 1,25 \$ pour les 18 mois suivants.	Prix d'exercice de 0,75 \$ pour les 30 mois suivant la date de clôture et de 1,25 \$ pour les 6 mois suivants.
1 083 333	Prix d'exercice de 0,75 \$ pour les 18 mois suivant la date de clôture et de 1,25 \$ pour les 18 mois suivants.	Prix d'exercice de 0,75 \$ pour les 30 mois suivant la date de clôture et de 1,25 \$ pour les 6 mois suivants.
5 063 636	30 novembre 2023	30 novembre 2024
557 273	30 novembre 2023	30 novembre 2024
4 185 714	21 juin 2023	21 juin 2024

Au **31 mars 2024**, les bons de souscription ont une durée de vie moyenne résiduelle de 1,46 an (2023 - 1,52 an).

e) Excédent de capital

L'excédent de capital comprend la composante capitaux propres des débentures convertibles émises en contrepartie de biens et de services (note 13) attribuables à la Corporation. Au 31 mars 2024, la valeur comptable était nil\$ (2023 - 1 740 364 \$).

15. Paiements fondés sur des actions

Régime d'options sur actions

Le 1er septembre 2009, la Corporation a mis en place un plan de rémunération à base d'actions. En vertu de ce régime, le conseil d'administration de la Corporation peut, de temps à autre, à sa discrétion et conformément aux exigences du CSE, attribuer aux administrateurs, aux dirigeants et aux consultants techniques de la Corporation des options non-transférable d'achat d'actions ordinaires, à condition que le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission ne dépasse pas dix pour cent (10 %) des actions ordinaires émises et en circulation, exerçables pendant une période maximale de cinq (5) ans à compter de la date de l'octroi.

Le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission à tout administrateur ou dirigeant ne dépassera pas cinq pour cent (5 %) des actions ordinaires émises et en circulation, et le nombre d'actions ordinaires réservées à l'émission à tous les consultants techniques ne dépassera pas deux pour cent (2 %) des actions ordinaires émises et en circulation. Les options peuvent être exercées au plus tard 90 jours après la cessation des fonctions du titulaire de l'option au sein de la Corporation, étant entendu que si la cessation des fonctions, du mandat d'administrateur ou du contrat de consultant technique est due à un décès, l'option peut être exercée dans un délai maximum d'un an après le décès, sous réserve de la date d'expiration de l'option en question.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. Paiements fondés sur des actions (suite)

Régime d'options sur actions (suite)

Le prix de souscription des actions qui peuvent être émises dans le cadre du plan ne doit pas être inférieur au prix de clôture du dernier lot régulier vendu sur le CSE le jour de bourse précédant immédiatement la date de l'octroi. Le prix de l'option est payable en totalité au moment de l'exercice de l'option. Les périodes d'acquisition des droits relatifs aux options sont déterminées par le conseil d'administration au moment de chaque attribution d'options.

Le 15 septembre 2023, la Corporation a émis 5 750 000 options, immédiatement acquises, à un prix d'exercice de 0,15 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 469 482 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution 0,09 \$; prix d'exercice 0,15 \$; durée de vie prévue 5 ans ; volatilité prévue 157 % ; taux d'intérêt sans risque 4,02 % ; taux de rendement des dividendes prévu 0 % ; et taux de déchéance 0 %. Une rémunération à base d'actions de 469 482 \$ a été encourue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 relative à l'acquisition des options attribuées au cours de l'exercice.

Le 15 septembre 2023, la Corporation a émis 2 150 000 options, acquises immédiatement, à un prix d'exercice de 0,15 \$. La Corporation a estimé la juste valeur de ces options à la date d'attribution à 64 472 \$. La juste valeur de ces options à la date d'attribution a été estimée sur la base des hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution 0,09 \$; prix d'exercice 0,15 \$; durée de vie prévue 2 ans ; volatilité prévue 84 % ; taux d'intérêt sans risque 4,73 % ; taux de rendement des dividendes prévu 0 % ; et taux de déchéance 0 %. Une rémunération à base d'actions de 64 472 \$ a été encourue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 relative à l'acquisition des options attribuées au cours de l'exercice.

Les options suivantes étaient en circulation au 31 mars 2024 :

Date d'octroi	Date d'expiration	Prix d'exercice	Solde au 31 mars 2023	Émis	Annulés/ Exercés/ Expirés	Solde au 31 mars 2024	Acquis
19 avril 2018	19 avril 2023	\$ 0,80	3 850 000	-	(3 850 000)	-	-
19 avril 2018	19 avril 2023	\$ 0,70	250 000	-	(250 000)	-	-
8 décembre 2020	7 décembre 2023	\$ 0,20	1 100 000	-	(1 100 000)	-	-
8 décembre 2020	7 décembre 2025	\$ 0,20	5 080 000	-	(100 000)	4 980 000	4 980 000
22 janvier 2021	22 janvier 2024	\$ 0,20	300 000	-	(300 000)	-	-
18 mai 2021	18 mai 2023	\$ 0,45	1 025 000	-	(1 025 000)	-	-
23 juillet 2021	23 juillet 2023	\$ 0,45	300 000	-	(300 000)	-	-
26 octobre 2021	26 octobre 2023	\$ 0,60	700 000	-	(700 000)	-	-
26 octobre 2021	26 octobre 2026	\$ 0,60	5 500 000	-	-	5 500 000	5 500 000
1 mars 2022	1 mars 2027	\$ 0,45	250 000	-	-	250 000	250 000
15 septembre 2023	15 septembre 2025	\$ 0,15	-	2 150 000	-	2 150 000	2 150 000
15 septembre 2023	15 septembre 2028	\$ 0,15	-	5 750 000	-	5 750 000	5 750 000
			18 355 000	7 900 000	(7 625 000)	18 630 000	18 630 000

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

15. Paiements fondés sur des actions (suite)

Régime d'options sur actions (suite)

Les options suivantes étaient en circulation au 31 mars 2023 :

Date d'octroi	Date d'expiration	Prix d'exercice	Solde au 31 mars 2022	Émis	Annulés/ Exercés/ Expirés	Solde au 31 mars 2023	Acquis
19 avril 2018	19 avril 2023	\$ 0,80	3 850 000	-	-	3 850 000	3 850 000
19 avril 2018	19 avril 2023	\$ 0,70	250 000	-	-	250 000	250 000
8 décembre 2020	7 décembre 2023	\$ 0,20	1 100 000	-	-	1 100 000	1 100 000
8 décembre 2020	7 décembre 2025	\$ 0,20	5 080 000	-	-	5 080 000	5 080 000
22 janvier 2021	28 décembre 2022	\$ 0,20	500 000	-	(500 000)	-	-
22 janvier 2021	22 janvier 2024	\$ 0,20	300 000	-	-	300 000	300 000
18 mai 2021	18 mai 2023	\$ 0,45	1 025 000	-	-	1 025 000	1 025 000
23 juillet 2021	23 juillet 2023	\$ 0,45	300 000	-	-	300 000	300 000
26 octobre 2021	26 octobre 2023	\$ 0,60	700 000	-	-	700 000	700 000
26 octobre 2021	26 octobre 2026	\$ 0,60	5 500 000	-	-	5 500 000	5 500 000
1 mars 2022	1 mars 2027	\$ 0,45	250 000	-	-	250 000	250 000
			18 855 000	-	(500 000)	18 355 000	18 355 000

Au **31 mars 2024**, les options ont un prix d'exercice moyen pondéré de 0,30 \$ (2023- 0,49 \$) et une durée de vie résiduelle moyenne pondérée de 2,80 an (2023- 1,97 ans).

16. Gestion des risques financiers et instruments financiers

Risques financiers

Les principaux objectifs de la gestion des risques financiers de la Corporation sont de s'assurer que les résultats des activités comportant des éléments de risque sont conformes aux objectifs et à la tolérance au risque de la Corporation et de maintenir un équilibre risque/récompense approprié tout en protégeant le bilan de la Corporation des événements susceptibles de nuire considérablement à sa solidité financière. L'équilibre entre risque et récompense est atteint en alignant l'appétit pour le risque sur la stratégie commerciale, en diversifiant les risques, en évaluant le risque de manière appropriée, en atténuant les risques grâce à des contrôles préventifs et en transférant les risques à des tiers. L'exposition de la Corporation à une perte potentielle sur les instruments financiers est principalement due à divers risques de marché détaillé ci-dessous.

Risques du marché

Les risques du marché sont le risque de perte découlant de changements défavorables des taux et des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, les fluctuations des marchés boursiers, les taux de change et d'autres taux de marché pertinents ou variations de prix. Les risques du marché sont directement influencés par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents connexes sont négociés. Vous trouverez ci-dessous une analyse des principales expositions au risque de marché de la Corporation et de la manière dont ces expositions sont actuellement gérées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à lever des fonds pour faire face aux engagements de flux de trésorerie associés aux instruments financiers. L'objectif de la gestion des liquidités est de s'assurer qu'il y a suffisamment de liquidités pour faire face à tous les engagements et obligations financiers à leur échéance. Afin de gérer ses besoins de trésorerie, la Corporation devra émettre des actions ordinaires supplémentaires, conclure des placements privés ou engager des dettes.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. Gestion des risques financiers et instruments financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

Au 31 mars 2024, la Corporation a un passif à court terme de 2 498 328 \$ (2023 - 9 340 586 \$) échéant dans les 12 mois et dispose d'une trésorerie de 236 281 \$ (2023 - 1 527 292 \$) et d'un compte en fiducie de 43 660 \$ (2023- 100 442 \$) pour faire face à ses obligations actuelles. Le risque de liquidité est jugé élevé. Au 31 mars 2024, la Corporation avait des obligations de location à long terme de 1 036 133 \$ (2023 - 1 312 659 \$).

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des passifs financiers de la Corporation sur la base des paiements non actualisés :

Exercice clos 31 mars 2023	Sur demande	6 mois	1 - 4 ans	> 4 ans	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	4 692 614	-	-	-	4 692 614
Prêts portant intérêts	4 148 913	-	-	-	4 148 913
Billet à ordre	-	95 000	80 000	-	175 000
Déventures convertibles long terme	11 958	Due	Due	Due	11 958
Obligations de bail	-	420 447	1 260 000	336 000	2 016 447
Passif accréditif	43 000	-	-	-	43 000

Exercice clos 31 mars 2024	Sur demande	6 mois	1 - 4 ans	> 4 ans	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	2 170 739	-	-	-	2 170 739
Obligations de bail	-	404 000	856 000	60 722	1 320 722
Passif accréditif	43 000	-	-	-	43 000

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation et cause une perte financière à une autre partie. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Corporation au risque de crédit consistent principalement en trésorerie et en billet recevable. La Corporation limite son exposition au risque de crédit en plaçant ses liquidités auprès d'une institution financière canadienne réputée. Ce montant représente au mieux l'exposition maximale de la Corporation à tout risque de crédit potentiel. Le risque est évalué comme faible.

Risque de taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les déventures convertibles de la Corporation ont des taux d'intérêt fixes et, par conséquent, ne sont pas assujetties au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie en raison des variations du taux d'intérêt du marché. La Corporation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque.

Risque de taux de change

Le risque de taux change est le risque que les justes valeurs des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent parce qu'ils sont libellés dans des devises qui diffèrent de la devise fonctionnelle. La Corporation ne couvre pas son exposition aux fluctuations des taux de change. La Corporation n'est pas exposée à un risque de taux de change significatif. La Corporation exerce des activités en Islande et le risque de taux change n'est pas considéré comme significatif compte tenu du niveau des actifs et des passifs.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. Gestion des risques financiers et instruments financiers (suite)

Risque de taux de change (suite)

Au 31 mars 2024, la Corporation avait un risque de taux de change lié aux comptes créditeurs en dollars américains de 307 431 \$ CA (2023 – 14 021 \$ CA), aux prêts des parties apparentées aux États-Unis de 74 672 \$CA (2023 - nil \$CA), aux comptes créditeurs en livres sterling de 101 340 \$CA (2023 – 300509 \$CA), et aux comptes créditeurs en couronne islandaise de 608 617 \$ CA (2023 – 549 636 \$ CA). Si le dollar canadien change de 10 % par rapport à toutes les devises étrangères, toutes les autres variables demeurant constantes, l'incidence de la variation de la devise étrangère sur les instruments financiers libellés en devises de la Corporation entraînerait une réduction ou une augmentation de la perte nette après impôts d'environ 109 206 \$ (2023 – 59 417 \$) pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Évaluation de la Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un instrument financier pourrait être échangé entre des parties consentantes, sur la base des marchés actuels pour des instruments présentant le même risque, principal et échéance résiduelle. Les estimations de la juste valeur sont basées sur la valeur actualisée et d'autres techniques d'évaluation utilisant des taux qui reflètent ceux que la Corporation pourrait actuellement obtenir, sur le marché, pour des instruments financiers ayant des termes, conditions et échéances similaires.

La valeur comptable et la juste valeur de la trésorerie, des comptes débiteurs et créditeurs sont considérés comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur échéance à long terme.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon la fiabilité relative des données utilisées pour estimer les justes valeurs. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (non ajustés)
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement
- Niveau 3 – données qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Le passif dérivé et l'investissement dans les débentures convertibles sont mesurés à l'aide de données de niveau 3. La juste valeur du passif dérivé a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes avec les hypothèses suivantes :

Prix de l'action	0,11 \$ (ZeU)- 0,13 \$	0,005 \$ (ZeU) -0,025 \$
Prix d'exercice	0,10 \$ -1 \$	nil \$
Durée de vie	0,75 -9,79 années	0 année
Volatilité	236 % - 289 %	0 %
Taux d'intérêt sans risque	1,86 %	0 %
Taux de rendement du dividende	0 %	0 %
Taux de déchéance	0 %	0 %

La juste valeur du placement dans la débenture convertible a été déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché de 17 % et d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes pour la caractéristique de conversion en utilisant les hypothèses suivantes ; prix de l'action de 0,003 £ ; prix d'exercice de 0,005 £ ; durée de vie prévue de 2,7 ans ; volatilité attendue de 70,65 % ; taux d'intérêt sans risque de 0,71 % ; taux de rendement du dividende attendu de 0 % ; et taux de déchéance de 0 %. Au 31 décembre 2020, la Corporation a déterminé qu'en raison de la situation financière de BWA, le placement dans la débenture convertible avait subi une dépréciation.

La juste valeur des titres négociables a été initialement déterminée à l'aide des données de niveau 1 et 3 pour la période d'entiercement de 3 ans, qui a été déterminée sur la base du prix du marché.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

17. Gestion des capitaux

Le capital est composé des capitaux propres de la Corporation et de toute dette qu'elle pourrait émettre. Au 31 mars 2024, les capitaux propres de la Corporation étaient de 24 446 798 \$ (2023 – 15 771 118 \$) et portait des obligations de bail à long-terme de 1 036 133 \$ (2023 – 1 312 659 \$). Les objectifs de la Corporation en matière de gestion du capital sont de maintenir sa solidité financière et de protéger sa capacité à faire face à ses obligations en cours, à poursuivre son exploitation, à maintenir sa solvabilité et à maximiser les rendements pour les actionnaires à long terme.

La protection de la capacité de payer les passifs actuels et futurs comprend le maintien du capital au-dessus des niveaux réglementaires minimaux, les exigences actuelles en matière de notation de la solidité financière et les lignes directrices en matière de capital déterminées en interne et les niveaux de gestion des risques calculés. Pour atteindre ces objectifs, la direction surveille les besoins en capital de la Corporation par rapport au fonds de roulement net sans restriction et évalue au cas par cas les besoins en capital supplémentaires sur des opportunités d'affaires spécifiques.

Le capital d'expansion provient principalement du produit de l'émission d'actions ordinaires. Le produit net levé ne sera suffisant que pour une certaine quantité de travaux de prospection et de développement sur ses projets et aux fins du fonds de roulement. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour financer les objectifs de la Corporation.

Il n'y a eu aucun changement dans la politique de gestion du capital de la Corporation pour l'exercice clos le 31 mars 2024. La Corporation n'est actuellement exposée à aucune exigence externe en matière de capital.

18. Opérations entre parties apparentées

a) Transactions entre parties apparentées

Au cours de l'exercice, la Corporation a conclu des transactions avec des parties apparentées, y compris des sociétés ou des filiales contrôlées par son chef de la direction, son président, son chef de la direction financière, ses administrateurs, et sa secrétaire corporative.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Corporation a engagé des frais de gestion et d'administration de 666 281 \$ (2023- 1 002 449 \$) et des frais de recherche de 96 000 \$ (2023- 110 070 \$), qui ont été passés en charges à titre de frais de recherche et de développement, et d'autres frais de consultation de 45 000 \$ (2023- 60 000 \$).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, des frais de location de 22 400 \$ (2023 – nil\$) ont été payés pour le déménagement d'un administrateur à Thorold afin de superviser l'usine de recyclage des batteries.

Les apparentés de la Corporation ont souscrit un total de 700 000 unités accréditives pour un produit de 175 000 \$ dans le cadre du placement privé clôturé le 1^{er} novembre 2022.

Les apparentés de la Corporation ont souscrit un total de 2 230 000 unités pour un produit de 223 000 \$ dans le cadre du placement privé clôturé le 14 septembre 2023.

Les apparentés de la Corporation ont souscrit un total de 750 000 unités pour un produit de 75 000 \$ dans le cadre du placement privé clôturé le 31 octobre 2023.

b) Montant à payer aux apparentés

Au 31 mars 2024, les comptes créditeurs et charges payables comprennent 1 192 015 \$ (2023 – 763 572 \$) à payer à des apparentés. Ces montants ne portent pas d'intérêt, ne sont pas garantis et n'ont pas de modalités de remboursement fixes.

Au 31 mars 2024, le solde de 74 672 \$ (2023 - nil \$) est dû à un administrateur et est inclus comme prêt d'une partie apparentée. Ce montant n'est pas garanti, ne porte pas intérêt et n'a pas de modalités de remboursement fixes.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. Opérations entre parties apparentées (suite)

c) Options

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, un total de 5 750 000 options a été attribué aux principaux dirigeants pour acheter des actions ordinaires de la Corporation à un prix d'exercice de 0,15 \$ par action au plus tard le 15 septembre 2028. La Corporation a enregistré une rémunération à base d'actions de 469 482 \$ pour les options octroyées aux parties apparentées au cours d'exercice clos le 31 mars 2024.

19. Information sectorielle

La Corporation a exploité deux secteurs d'opération : l'acquisition et la prospection de projets miniers et le développement de la technologie pair à pair, décentralisée et distribuée. Toutes les activités de la Corporation sont menées au Canada et en Islande.

La Corporation opère dans un seul secteur : l'acquisition et l'exploration de propriétés.

Les actifs, les passifs et les charges d'exploitation sont présentés comme information sectorielle géographique. Les principaux indicateurs sont les suivants :

31 mars 2024	Canada	Islande	Total
	\$	\$	\$
Actifs	25 689 830	2 366 101	28 055 931
Passifs	3 001 913	607 220	3 609 133
Charges d'exploitation	(3 339 411)	(377 962)	(3 717 373)

31 mars 2023	Canada	Islande	Total
	\$	\$	\$
Actifs	24 112 042	2 332 321	26 444 363
Passifs	7 127 144	3 546 101	10 673 245
Charges d'exploitation	(5 179 015)	(451 976)	(5 630 991)

Les principaux décideurs examinent les actifs, les passifs et les charges d'exploitation comme indicateurs principaux de l'information sectorielle. Les principaux indicateurs sont les suivants :

31 mars 2024	Prospection des projets miniers	Technologie pair à pair, décentralisée et distribuée	Total
	\$	\$	\$
Actifs	28 055 931	-	28 055 931
Passifs	3 609 133	-	3 609 133
Charges d'exploitation	(3 717 373)	-	(3 717 373)

31 mars 2023	Prospection des projets miniers	Technologie pair à pair, décentralisée et distribuée	Total
	\$	\$	\$
Actifs	26 191 651	252 712	26 444 363
Passifs	3 631 463	7 041 782	10 673 245
Charges d'exploitation	(2 931 450)	(2 699 541)	(5 630 991)

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES
Notes afférents aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. Actifs liés aux droits d'utilisation et passifs des contrats de location

La Corporation a conclu un contrat de location le 1er décembre 2020 pour les locaux de sa filiale Iceland Resources à Reykjavík, en Islande. Le bail était au 30 novembre 2023.

Le taux d'actualisation utilisé pour le bail est de 10 %. Ce tableau comporte les valeurs comptables des actifs liés au droit d'utilisation et des passifs des contrats de location comptabilisées et les mouvements au cours de l'exercice :

	Actifs liés au droit d'utilisation	Passifs des contrats de location
	\$	\$
Au 31 mars 2022	82 918	101 922
Moins: tranche à long terme		56 623
Tranche courante		45 299
Dépréciation	(50 515)	-
Intérêts	-	7 525
Ajustement pour le taux de change	1 273	1 565
Paiements	-	(78 565)
Au 31 mars 2023	33 676	32 447
Moins : tranche à long terme	-	7 210
Tranche courante	-	25 237
Dépréciation	(37 122)	-
Intérêts	-	25 239
Ajustement pour le taux de change	3 446	(2 505)
Paiements	-	(55 181)
Au 30 nov. 2023 et au 31 mars 2024	-	-

La Corporation a conclu un contrat de location le 1er décembre 2022 pour les activités de recyclage et de traitement des minéraux de batteries de sa filiale EVSX en Ontario. Le bail s'étend au 31 décembre 2027. (note 23)

Le propriétaire a reconnu que le loyer payé par EVSX du 1^{er} février 2023 au 31 mars 2024 était conforme au bail initial daté du 1^{er} décembre 2022, à l'exception d'un crédit du 1^{er} juin au 31 août 2023. La Corporation a enregistré une perte de 35 221 \$ sur la modification du bail.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. Actifs liés aux droits d'utilisation et passifs des contrats de location (suite)

Le taux d'actualisation utilisé pour le bail est de 10 %. Ce tableau comporte les valeurs comptables des actifs liés au droit d'utilisation et des passifs de contrats de location comptabilisées et les mouvements au cours de l'exercice :

	Actifs liés aux droits d'utilisation	Passifs des contrats de location
	\$	\$
Au 31 décembre 2022	1 597 336	1 597 336
Dépréciation	(53 244)	-
Intérêts	-	26 300
Paiements	-	(74 323)
Au 31 mars 2023	1 544 092	1 549 313
Moins : tranche à long terme		1 305 449
Tranche courante		243 864
Dépréciation	(239 601)	-
Intérêts	-	108 055
Paiements	-	(292 000)
Modification sur le bail	79 867	(44 646)
Au 31 mars 2024	1 224 624	1 320 722
Moins : tranche à long terme		1 036 133
Tranche courante		284 589

21. Impôts

La réconciliation entre le recouvrement d'impôt sur le revenu attendu et le recouvrement d'impôt sur le revenu effectif se présente comme suit :

	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$
Perte nette avant impôts	(8 239 867)	1 669 172
Taux statutaires	27,0 %	27,0 %
Impôts sur le revenu aux taux statutaires	(2 224 764)	450 677
Dépenses non déductibles et éléments de réconciliation avec l'exercice précédent	1 130 581	(1 504 657)
Changements dans les différences temporaires pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé	(1 094 183)	(1 053 980)
Recouvrement d'impôts sur le revenu	-	-

La Corporation a les actifs et passifs d'impôts différés suivants pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé :

	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$
Pertes autres qu'en capital	5 619 609	4 525 426
Regroupements de taxes sur les ressources	1 046 323	601 058
Frais d'émission d'actions	169 588	86 620
86 Titres négociables	37 958	5 571
Débitures convertibles	-	(26 545)
	6 873 478	5 188 130

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023
(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. Impôts (suite)

Les réserves fiscales relatives à ces différences temporelles déductibles expirent comme suit :

	Pertes autres qu'en capital \$
2027	78,212
2028	161,033
2029	469,691
2030	946,463
2031	794,992
2032	350,808
2033	441,301
2034	417,707
2035	130,621
2036	165,590
2037	956,277
2038	1,775,093
2039	1,631,332
2040	2,516,126
2042	2,021,961
2043	3,903,631
2044	4,052,530
Sans échéances	20 813 368
	20 813 368

22. Évènements ultérieurs

- Le 21 juin 2024, 4 185 714 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés.
- Le 25 avril 2024, la Corporation a conclu un accord de modification de bail pour les activités de recyclage et de traitement minéral des batteries de sa filiale EVSX en Ontario. Le bail modificatif entre en vigueur le 1er mai 2024 pour un nouvel emplacement de 34 455 mètres carrés. La durée du bail modificatif sera prolongée de quatre mois pour une durée totale de cinq ans, quatre mois et dix-sept jours, pour se terminer le 30 avril 2028.
- EVSX a versé un dépôt de 100 001 \$ en mai 2022 pour acquérir trois lots contigus à Baie-Comeau d'une superficie totale d'environ 5 000 mètres carrés pour 400 000 \$. Cette option a expiré en mai 2024 et la Corporation a reçu un remboursement de 85 001 \$ selon les termes de l'entente.
- Le 5 juin 2024, la Corporation a annoncé qu'elle a conclu une entente exclusive avec LiOH Corp, une société créée pour financer et commercialiser la technologie du lithium de SXM. Frank Dumas, un officier de St-Georges, est le président intérimaire de la société et Enrico Di Cesare apportera son expertise à l'initiative en tant que conseiller.

La licence est exclusive pour une période de cinq ans. LiOH s'engage à couvrir toutes les dépenses nécessaires au financement et à l'exploitation des opérations initiales de nitrate de lithium et d'hydroxyde de lithium.

La licence exclusive est renouvelable pour une période supplémentaire de cinq ans dans certaines circonstances, notamment;

1. L'achèvement des opérations pilotes avec d'autres partenaires sous la supervision de SXM.
2. Réalisation d'une étude indépendante d'ici le 31 mars 2027, et
3. Commencer les travaux d'ingénierie préliminaires pour l'usine industrielle d'ici le 31 mars 2027.

CORP. ÉCO-MINIÈRE ST-GEORGES

Notes afférents aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et 2023

(Libellé en dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Exploitation de l'usine pilote de plus grande taille; ou être avancé dans la conception et le financement de l'usine industrielle capable de produire 20 000 tonnes par an; et être engagé dans le processus de demande de permis.

En cas de non-respect du calendrier ou de non-respect des étapes, l'exclusivité de la licence serait révoquée. St-Georges recevra 8 % des actions en circulation de LiOH, soit au moment de l'inscription en bourse, soit au début de l'exploitation commerciale qui coïncide avec le début des paiements réguliers de redevances.

- Le 17 juillet 2024, la Corporation et Call2Recycle Canada Inc. ont annoncé le lancement opérationnel de la nouvelle usine de traitement de batteries d'EVSX à Thorold, en Ontario. Cette installation recyclera les volumes croissants de piles et batteries alcalines et de piles au carbone-zinc collectées par l'intermédiaire de l'entreprise Call2Recycle en Ontario et dans d'autres provinces. L'usine travaillera également avec Métallurgie St-Georges pour transformer la blackmass et la développer en produits d'engrais agricoles.